

L'Atelier Léonard de Vinci : un nouveau tiers-lieu social et culturel à Vaulx-en-Velin

Rapport



2022-2023

REMERCIEMENTS

Avant toute chose, nous tenons à exprimer nos remerciements à Madame Fatiha Belmessous pour son aide précieuse tout au long de notre travail de recherche. Son expertise et ses conseils avisés ont été essentiels dans la construction et la réussite pédagogique de ce projet.

Nous exprimons notre gratitude envers Monsieur Jérôme Triaud et Madame Sandrine Desmoulins-Noirclerc de nous avoir sollicité pour la conduite de projet, ainsi que de nous avoir aiguillé et accueilli au sein de leurs locaux. Plus largement, nous remercions chaleureusement l'ensemble de l'équipe de la Médiathèque-Maison de quartier pour leur accueil, leur disponibilité et leur aide tout au long de ce projet. Nous remercions en outre toutes les personnes ayant accepté nos sollicitations d'entretien.

Nous tenons également à remercier Madame Martine Huyon pour son suivi régulier et son aide, ainsi que toute l'équipe de la Public Factory et de Sciences Po Lyon de nous avoir permis de participer à l'expérience pédagogique, professionnalisante et humaine qu'est la Public Factory.



— SCIENCES
— PO —
— LYON



LE PROJET

La Public Factory est un dispositif mis en place par Sciences Po Lyon depuis 2018 et qui permet aux étudiant·es de quatrième année du secteur Affaires Publiques de conduire des projets en lien avec l'action publique. Dans ce cadre, nous avons été un groupe de huit étudiant·es ayant choisi le projet de la Médiathèque-Maison de quartier de Vaulx-en-Velin, chacun·e d'entre nous ayant été interpellé·e sur cet équipement hybride et les opportunités et questionnements qu'il pouvait soulever.

Entre septembre 2022 et mars 2023, nous avons donc appris à travailler ensemble, conduit une enquête de terrain en même temps qu'une étude des écrits scientifiques nous permettant d'appréhender au mieux cet équipement, son contexte et son environnement. Nous avons travaillé en partenariat étroit avec Jérôme Triaud, directeur de l'Atelier Léonard de Vinci, que nous rencontrions régulièrement, mais aussi avec notre professeure encadrante, Madame Fatiha Belmessous, qui nous a accompagné tout au long de ce projet. Ce projet a été l'opportunité pour nous de mettre à profit nos connaissances et compétences diverses selon nos expériences, et en même temps notre bagage universitaire commun issu de notre premier cycle à Sciences Po Lyon. En outre, nous avons eu une première expérience de la conduite de projets, de l'organisation sur le long terme, de l'adaptation aux potentielles difficultés rencontrées.

Ces sept mois d'enquête ont donc été, d'une part, l'occasion de la mobilisation de nos connaissances, et d'autre part, l'opportunité de développer nos méthodes d'enquête, de nous spécialiser sur un terrain et ses contraintes, et finalement, d'enrichir nos connaissances pédagogiques.

BARBE Ezio
BENAYACHE Adam
DELBOUIS Alexandre
GARAYT Clara
HENRY Edouard
JEAN-ETIENNE Emmanuel
LUSINCHI Mael
SOUICI ALIN Sara

SOMMAIRE

- 1. L'ancrage politique et territorial de l'Atelier Léonard de Vinci**
 - a. 30 ans de Politique de la ville à Vaulx-en-Velin
 - b. Vaulx-en-Velin et la rénovation urbaine
 - c. L'Atelier Léonard de Vinci au sein du Mas du Taureau : une illustration de ces transformations
- 2. Une ambition globale, limitée par des contraintes diverses**
 - a. La « bibliothèque du XXIème siècle » ?
 - b. Un fonctionnement sous contraintes
- 3. Les effets de l'implantation de cet équipement sur l'offre culturelle de Vaulx-en-Velin**
 - a. Une offre culturelle déséquilibrée par la conjoncture économique
 - b. Une offre culturelle appelée à évoluer structurellement
 - c. Une coopération aux accents politiques ?
- 4. Les conséquences sur les pratiques sociales et culturelles : étude dans et autour de l'Atelier Léonard de Vinci**
 - a. Une présentation symbolique en trompe-l'oeil
 - b. L'appropriation du tiers-lieu en question
 - c. La subordination de la maison de quartier à la médiathèque dans la pratique des habitant·es

NOTIONS

En avant-propos, nous proposons de présenter quelques notions que l'on considère fondamentales et qui ont guidé notre enquête. Ces notions, qui ont été à la fois des points de départ et le fil conducteur de nos réflexions, ont largement construit notre réflexion et les analyses que nous pouvons aujourd'hui présenter dans ce rapport.

Tiers-lieu

L'Atelier Léonard de Vinci se présente comme un “tiers-lieu” innovant qui réunit en son sein une politique sociale et culturelle. Terme relativement récent, popularisé en France par le sociologue Jean-Yves Chapuis dans les années 2000, un tiers-lieu peut-être défini comme “un lieu de rencontre entre les individus, l'innovation et l'échange”, selon le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales. Le tiers-lieu est par ailleurs présenté comme un “troisième espace” qui se différencie du domicile

et du lieu de travail et ayant pour vocation de créer une nouvelle forme de lien social, les tiers-lieux se sont démocratisés jusqu'à être présentés comme “*le visage de la France qui se réinvente au quotidien*”, selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Ces derniers peuvent être de natures différentes. Selon la typologie de Raphaël Besson, les tiers-lieux peuvent être “d'activités”, de “service public”, “d'innovation territoriale”, “sociaux” ou encore “culturels”. L'Atelier Léonard de Vinci porte alors l'ambition de réunir le social et le culturel dans un seul équipement. Une “hybridité” que l'on ne manquera pas de questionner.

Maison de quartier

Au cœur de son “hybridité”, l'Atelier Léonard de Vinci intègre en son sein une maison de quartier, faisant la pair avec la médiathèque. Ce sont les années 1970 qui ont vu émerger les maisons de quartier et s'intégrer au sein des divers équipements de proximité. Ces dernières avaient pour objectif d'enrichir la vie sociale de proximité (cf. *Ville de Lanester - Juillet 2015 - Charte des maisons de quartier*). Elles se distinguent des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de par leurs multiples champs d'actions que sont le culturel, l'éducatif mais essentiellement le social.

L'un des mots d'ordre est ainsi de “favoriser la participation des habitants à la vie du quartier”, selon Patrick Boilet. La gestion d'une maison de quartier se fait essentiellement par une collectivité territoriale ou par une association de loi 1901. L'Atelier Léonard de Vinci, avec sa nature de maison de quartier, ambitionne ainsi de devenir le centre du “vivre-ensemble” du quartier du Mas-du-Taureau.

Médiathèque

Le terme remonte à l'époque de l'ouverture de la Bibliothèque Publique d'Information en 1977. C'était l'une des premières bibliothèques à proposer des livres mais également des supports audiovisuels. Ce succès a fait que le terme est resté, et que de nombreuses collectivités ont imité ce modèle. Néanmoins ces nouvelles bibliothèques multimédias sont héritières des "discothèques", des "iconothèques" ou des "diapothèques" qui sont apparues précédemment au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Si le mot "médiathèque" est univoque et intuitif, c'est pourtant un terme qui invite au questionnement, notamment en ce qui concerne son périmètre. En effet le terme "média" peut désigner autant des supports que des moyens de communication. Mais il est également intéressant de ne pas réduire la médiathèque aux types supports qu'elle intègre. En effet, selon l'historien de l'Art et conservateur des bibliothèques Michel Melot, la médiathèque, c'est une bibliothèque qui est ouverte à tous les publics, à toutes les activités, autant qu'à tous les supports.

C'est non seulement la présence de supports audiovisuels (notamment) qui va faire la singularité des médiathèques (vis à vis des bibliothèques classiques), mais également tout un nouveau type de pratiques bibliothécaires. Ce sont par exemple le fait d'y organiser des rencontres, des animations, et le fait que tout y soit en libre accès. Pour résumer, l'arrivée des médiathèques correspond à l'ouverture à un large public des bibliothèques auparavant réservées à des initiés. Les médiathèques sont le résultat d'un mouvement de transformation de la lecture publique qui ne comprend pas que l'intégration de nouveaux supports. En plus de la présence de ceux-ci, les médiathèques sont des lieux où s'exerce une tension entre prescription culturelle et liberté de choix pour les nombreux et divers publics.

Ce sont aussi des lieux de vie, de rencontre. Ainsi, le choix d'implanter une médiathèque à Vaulx-en-Velin, de plus avec de grands espaces qui sont de surcroît multifonctions, montre qu'en plus du centre social qui s'y trouve, la fonction médiathèque de l'Atelier Léonard de Vinci a vocation à être un lieu aux utilisations très diverses.

La partialité des instruments et l'effet des représentations

Au cours de notre dossier nous allons interroger les choix faits par les différents acteurs. L'Atelier Léonard de Vinci n'a rien de commun. Les acteurs ont pu convenir que face aux problématiques auxquelles fait face le Mas-du-Taureau, il était nécessaire d'avoir recours à de nouveaux instruments. L'Atelier est le fruit de réflexions, de représentations, de consultations et d'ambitions qui rendent cet équipement si particulier. Tous ces facteurs ne sont pas neutres et ont une réelle incidence sur le fonctionnement de l'équipement.

Les choix politiques et administratifs proviennent des représentations qu'ont les acteurs au sujet du territoire, de l'action publique et des leviers de transformations de l'aide. Le choix de l'"hybridation" du social et du culturel, de l'organisation des équipes au sein de l'Atelier ou encore de cette co-construction avec les habitants sont à remettre en question, et en contexte. Les effets de ces choix - que nous détaillerons tout au long de ce rapport - peuvent influencer sur l'efficacité des politiques mises en place.

"Les instruments d'action publique ont un effet normatif spécifique, ils déterminent des interactions, constituent des "passages obligés" et orientent les pratiques et les représentations."

Pierre Lascoumes

Les différents acteurs de la culture et du social à Vaulx-en-Velin

Les “acteurs du social” sont nombreux sur le territoire de Vaulx-en-Velin. Il y a tout d’abord la commune, qui est en charge du CCAS (Centre communal d’action social). Celui-ci s’occupe du handicap, de l’aide à domicile, possède une résidence autonomie, s’occupe de l’insertion (demandes de retraite complémentaire par exemple), est responsable du PRE (Programme réussite éducative) et fait de l’accès aux droits (information sur les aides financières notamment). Donc la commune a des prérogatives sociales, en complément de l’autre échelon important qu’est la métropole. Par exemple, en ce qui concerne les familles avec enfants, le CCAS est responsable des familles avec enfants adultes tandis que la métropole est responsable des familles avec enfants mineurs (cette séparation existe depuis 2014).

Cette dernière est présente sur le territoire notamment sous la forme des Maisons de la métropole (anciennes maisons du Rhône, depuis 2017). Il y en a plusieurs à Vaulx-en-Velin, et ces dernières rassemblent des services tels que les PMI (Protection maternelle et infantile), de l’aide pour familles avec enfants et adolescents en difficulté, sont responsable du RSA, l’APA (Allocation d’autonomie active) et des dossiers d’aide financière. Ce sont principalement des travailleurs sociaux, ainsi que des médecins, infirmier·ères, puériculteur·ices, psychologues, conseiller·ères conjugaux, etc. A côté du CCAS et des maisons de la métropole qui se partagent le travail social, il y a l’animation : ce sont les centres sociaux.

D’ailleurs l’Atelier Léonard de Vinci, et donc son centre social municipal, sont sous la responsabilité de la Direction générale adjointe en charge de la culture, de la citoyenneté et du social et non sous la responsabilité de l’adjointe aux affaires sociales. En ce qui concerne les équipements culturels de la ville, comme pour l’Atelier Léonard de Vinci, ils sont en gestion municipale,

ainsi que leurs employés sont des agent·es municipaux et sont également sous la responsabilité de la DGA en charge de la culture, de la citoyenneté et du social.

Dans ces centres, on retrouve principalement des animateurs et animatrices socio-culturels, des conseiller.e.s en autonomie sociale et familiale, des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires puériculteur·ices. Ce ne sont pas des assistant·es sociaux. Ces centres sociaux ont parfois une crèche, mais autrement leurs activités sont les suivantes : de l’aide aux devoirs pour les jeunes, du temps de loisirs pendant les vacances, des projets spécifiques pour les jeunes (BAFA, chantiers jeunes, etc), de l’aide aux CVs, au numérique, et enfin de l’aide aux démarches officielles. Ceux-ci sont financés par la CAF, mais également par les collectivités. Il y en a plusieurs également à Vaulx-en-Velin, dont celui de l’Atelier Léonard de Vinci.

Le financement de la CAF est conditionné à la rédaction d’un “projet social” tous les deux ans, c’est-à-dire un dossier qui détaille les objectifs du centre, qui fait le bilan des activités passées). En ce qui concerne le statut, les centres sociaux sont généralement associatifs, avec toutefois la possibilité d’avoir des animateurs ou animatrices qui soient des agents municipaux. A Vaulx-en-Velin, la plupart des centres sociaux sont associatifs, hormis le centre social de l’Atelier Léonard de Vinci qui est sous gestion municipale : c’est un choix de la municipalité que l’Atelier ne soit pas un équipement avec deux structures différentes, l’une municipale et l’autre associative à l’intérieur.

Il est à noter qu’à Vaulx-en-Velin, ce rôle de DGA implique un nombre important de responsabilités, et qu’il n’existe pas de direction des affaires culturelles qui chapeaute les équipements culturels et définit une ligne de politique culturelle. La municipalité possède néanmoins une ligne de politique culturelle, qui est tournée en particulier vers l’enfance et la jeunesse.

INTRODUCTION

« *Les tiers-lieux se construisent par l'engagement d'une communauté et son action collective ancré dans le territoire, ils se démarquent comme espaces de libre pratique où prime le « faire », ils se développent grâce à la mixité et à l'hybridation d'activités.* ». Cette citation de Patrick Levy Waitz, Président de France Tiers-Lieu, groupe d'intérêt public, met en avant deux aspects primordiaux de l'étude des tiers-lieux : l'ancrage dans le territoire et le besoin d'« hybridation des activités », autrement dit, de cohabitation en un espace de différents acteurs, visiteurs, comportements, occupations... Marie-Paule Donck, la responsable de la médiathèque de l'Agora à Metz, un tiers-lieu hybridant social et culturel, le confirme en ajoutant que l'une des nécessités au fonctionnement d'un tiers-lieu est de chercher en permanence un dialogue et un système de retour de la part des usagers, pour éviter à tout prix de se retrouver « hors-sol »¹. Inspiré en partie de cet équipement d'innovation sociale messin, la Médiathèque-Maison de Quartier (MMQ) de Vaulx-en-Velin est un lieu hybride et multiple, porteur d'une volonté politique fortement marquée par le territoire dans lequel elle s'inscrit.

Nous avons pu observer, au long de notre travail, que la tension de l'analyse de ce cas réside dans la conjugaison de différentes échelles. Tout d'abord, il s'agit d'adresser les tensions d'échelles que génère l'association du social avec le culturel en présence dans la politique publique spécifique de la Médiathèque-Maison de quartier de Vaulx-en-Velin. Ainsi, dans un premier temps, il s'agit d'une tension théorique, dans la mesure où ces deux notions appréhendent des réalités bien distinctes. Suivant ce constat, la notion de tiers-lieu qui accompagne cette hybridation entend associer ces deux aspects pour les renforcer l'un l'autre. La pertinence théorique et effective de cette association dans les politiques publiques peut être remise en question. Ensuite, c'est une tension qui se traduit sur le plan de l'échelle territoriale : si l'ambition de la politique publique est locale (en tant qu'elle est partie prenante de la politique de la ville centrée sur les quartiers prioritaires de la ville), elle est aussi nationale. En effet, elle renvoie à toute une symbolique qui fait écho à un projet politique plus vaste. De plus, l'histoire administrative et discursive de la politique de la ville s'inscrit dans un récit étatique optimiste.

Institutionnellement, cette tension d'échelle territoriale se traduit par une contraction entre les acteurs administratifs : la Médiathèque-Maison de quartier de Vaulx-en-Velin s'intègre en plein dans la réalité sociale et l'histoire du quartier (associations, habitants, structures publiques locales), mais également dans la politique publique de la ville, de la Métropole et de l'État. Additionnellement, on observe un manque de cohérence entre les

¹ Entretien du 10/03/2023

moyens attribués (le budget alloué est significatif) et les résultats escomptés, ce que nous développerons au long de ce rapport.

Enfin, comme traduction de ces tensions, la question posée préalablement par les partenaires concerne la question de l'équilibre entre les différentes structures culturelles de la ville de Vaulx-en-Velin. Autrement dit, les différentes dimensions territoriales, historiques, administratives de la MMQ, sources de tensions d'échelles, sont-elles à l'origine de la prééminence locale de la MMQ sur les autres structures à leur dépens ?

Ainsi, l'ambition de la MMQ peut être circonscrite : elle est multidimensionnelle - c'est un « tiers-lieu », elle associe deux administrations traditionnellement différenciées (sociale et culturelle) et conjugue différentes échelles spatiales et administratives (métropole, la ville et le Mas du Taureau). Au contraire, le quartier semble exiger une certaine proximité sociale – et un accompagnement spécialisé, localisé. Il s'agira donc, ici, de voir la mesure dans laquelle la MMQ répond à l'exigence de proximité et d'adaptation posée par la situation sociale du quartier du Mas du Taureau, étant données l'étendue de son organisation et son ambition *in situ*. D'une part, il s'agit de s'interroger sur les pratiques des habitant·es relativement à la structure même de la MMQ. D'une autre, il convient de s'interroger sur les effets de la MMQ concernant l'organisation spatiale des autres équipements culturels de la ville ainsi que les reconfigurations institutionnelles à l'œuvre.

État de l'art

Pour construire notre réflexion et notre travail, nous nous sommes appuyé·es sur un corpus d'articles scientifiques autour des différents thèmes suivants : l'analyse des politiques publiques, et en l'occurrence de la politique de la ville, desquelles en découle tous les travaux sur la rénovation urbaine, mais également les problématiques liées à l'imbrication entre le culturel et le social.

L'article de Renaud Epstein, « Des politiques publiques aux programmes : l'évaluation sauvée par la LOLF ? Les enseignements de la politique de la ville », a été un point de départ pertinent pour nos recherches et notre réflexion. Bien qu'il ne nous a pas été expressément demandé de réaliser une évaluation de politique publique il y a, dans notre étude, une forme d'évaluation globale de politique publique qu'il faut prendre en compte, et ces travaux ont pu être un point de départ afin de repérer les tensions liées aux politiques publiques dans lesquelles s'ancre l'Atelier Léonard de Vinci. Dans cet article, il critique les orientations d'évaluation des politiques publiques de la politique de la ville. Il croise sa lecture à travers trois approches. La première est historique et porte sur l'évaluation de la politique de la ville et les débats qui y ont conduit, dans la seconde il analyse les évolutions introduites par la loi organique relative aux

lois de finances du 1er août 2001 (LOLF) et par “la loi 2003 Borloo” d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Enfin, il propose d'analyser les conditions de mise en œuvre du PNRU, le programme national de rénovation urbaine. Il en tire un constat sévère : au détriment d'une conception démocratique, une conception technocratique fait place. Il évoque une régression des ambitions, une évaluation de programmes délimités seulement dans leurs objectifs. En somme, la qualité scientifique d'une évaluation de politiques publiques comprenant une évaluation plus globale des politiques publiques dans leur ensemble n'a jamais pu voir le jour. Mais c'est avant tout autour de la rénovation urbaine que la politique de la ville s'est tournée depuis le début des années 2000.

Il a donc été nécessaire de mobiliser une notion spécifique, celle de la rénovation ou du renouvellement urbain. La rénovation urbaine, en visant à répondre à des enjeux sociaux, économiques mais aussi environnementaux avec la lutte contre la précarité énergétique par exemple, implique une grande variété d'acteur·ices tels que les pouvoirs publics, les promoteurs immobiliers, les associations de quartier, les habitant·es... Ainsi, il est possible de distinguer différentes écoles d'analyse parmi les ouvrages scientifiques sur la rénovation urbaine en France. En effet, les approches théoriques et méthodologiques mobilisées par les auteur·ices peuvent varier et donner lieu à des perspectives différentes. En premier lieu, on retrouve une analyse critique des politiques publiques de rénovation urbaine en mettant en lumière leurs limites, leurs contradictions et leurs effets négatifs sur les populations concernées². Avec une analyse des enjeux sociaux et spatiaux de la rénovation urbaine, de nombreux travaux scientifiques ont porté une attention particulière aux enjeux sociaux et spatiaux liés à la rénovation urbaine, en examinant notamment les impacts sur les quartiers populaires, les populations défavorisées, les espaces publics et les dynamiques de ségrégation urbaine³. L'analyse des processus de participation citoyenne et de gouvernance locale a été centrale en examinant les processus de participation citoyenne et de gouvernance locale associés à la rénovation urbaine⁴. Enfin, on retrouve une analyse des transformations de l'action publique en matière d'habitat et de ville en France, qui examine notamment les changements institutionnels, les politiques territoriales et les stratégies des acteur·ices publics et privés. Renaud Epstein se rattache par exemple à l'approche critique des politiques publiques de rénovation urbaine. Dans ses travaux, le plus connu étant *La Rénovation urbaine* (publié en 2013 aux Presses de Sciences Po), il souligne les limites des politiques de rénovation urbaine et de l'urbanisme néolibéral. Pour lui, la rénovation urbaine est souvent une politique publique qui vise à masquer les inégalités sociales et spatiales plutôt que de les résoudre. Il souligne que ces politiques sont souvent motivées par des considérations économiques et financières plutôt que par des objectifs

² Epstein Renaud, *La rénovation urbaine: démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, Domaine Gouvernances, 2013

³ Léostic Fanny, *Effets sociaux et spatiaux de la politique de rénovation urbaine dans les quartiers en difficulté des villes françaises*, Lien social et Politiques, 2010

⁴ Marion Carrel, *La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne*

sociaux. Selon lui, la rénovation urbaine est souvent utilisée pour éliminer les populations les plus pauvres des centres-villes, en déplaçant les habitant·es vers des banlieues éloignées ou en les excluant complètement de la ville. Il met également en évidence les conséquences néfastes de ces politiques de rénovation urbaine sur les quartiers concernés, notamment l'appauvrissement des habitant·es, la fragmentation sociale et la gentrification. Il souligne que la rénovation urbaine peut également entraîner la destruction de l'environnement bâti et culturel, ainsi que la perte d'identité des quartiers.

À l'inverse, Fabien Desage s'intéresse aux politiques publiques de la ville et aux enjeux de la démocratie participative dans un dossier collaboratif intitulé « Rénovation urbaine. L'espace comme remède à la question sociale ? »⁵ en adoptant une approche plus nuancée que Renaud Epstein. Selon lui, la rénovation urbaine est une politique publique complexe qui peut avoir des effets positifs sur les quartiers concernés. Il souligne les succès de certaines politiques de rénovation urbaine en France, qui ont réussi à associer les habitant·es à la prise de décision et à améliorer les conditions de vie dans les quartiers concernés. Il met également en évidence l'importance de la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la rénovation urbaine, notamment les autorités locales, les bailleurs sociaux et les habitant·es eux-mêmes. L'auteur propose également des pistes pour une politique de rénovation urbaine plus juste et plus efficace, notamment en prônant une approche plus participative et plus respectueuse des aspirations et des besoins des habitant·es, ainsi que la mise en place d'une régulation plus stricte du marché immobilier.

La chercheuse Jeanne Slimani propose quant à elle une réflexion critique sur les politiques de rénovation urbaine telles qu'elles ont été menées jusqu'à présent, et propose une nouvelle approche, plus globale et plus respectueuse des populations concernées, fondée sur la participation citoyenne, la mixité sociale et la durabilité environnementale. Dans son article « De la rénovation urbaine au renouvellement urbain : glissement sémantique ou nouvelle approche ? »⁶, Jeanne Slimani propose une nouvelle piste de réflexion en pointant notamment du doigt le caractère stigmatisant de la notion de "rénovation", qui renvoie à l'idée d'un quartier en déclin, à rénover pour en améliorer l'attractivité. Elle souligne également les limites de la politique de rénovation, qui a souvent conduit à la démolition de quartiers entiers et à la dispersion des populations les plus précaires. Dans ce contexte, elle propose de substituer à la notion de "rénovation" celle de "renouvellement urbain", qui implique une approche plus globale et plus respectueuse des populations concernées. Cette nouvelle approche doit être fondée sur la participation citoyenne, la mixité sociale et la durabilité environnementale. Selon elle, le renouvellement urbain doit être conçu comme une opportunité pour les quartiers

⁵ Bellanger, Emmanuel ; Collet, Anaïs ; Desage, Fabien ; Gilbert, Pierre. « Rénovation urbaine. L'espace comme remède à la question sociale ? », *Métropolitiques*, 5 avril 2018

⁶ Slimani, Jeanne. « De la rénovation urbaine au renouvellement urbain : glissement sémantique ou nouvelle approche ? », *Après-demain*, vol. 33,nf, no. 1, 2015, pp. 11-13.

populaires, en permettant la création de nouveaux espaces publics, d'équipements culturels et sportifs, ainsi que le développement de l'activité économique locale. Le renouvellement urbain doit également s'inscrire dans une logique de développement durable, en favorisant la rénovation énergétique des logements, la gestion écologique des espaces verts, ou encore le développement des transports en commun. Enfin, des travaux de recherche comme ceux de Jacques Donzelot⁷ ou Manon Ott⁸ montrent la diversité des approches et des enjeux liés aux politiques de rénovation urbaine mises en lumière avec les populations locales. Ils soulignent notamment l'importance de la participation citoyenne dans ces politiques, en tant que moyen de favoriser la prise en compte des besoins et des aspirations des habitants.

Nous nous sommes ensuite intéressé·es aux recherches sur la place de la question sociale dans les politiques culturelles. Parallèlement aux évolutions historiques, les chercheurs et chercheuses suivent les grandes étapes de la place de l'État dans la gestion du domaine culturel jusqu'à ce qu'elle devienne une « catégorie légitime de l'intervention publique »⁹. On retrouve une chronologie chez Fondu et Vermerie¹⁰, et chez Fumaroli¹¹ : après la Seconde Guerre mondiale, la création du ministère des Affaires culturelles marque pour Dubois¹² la volonté d'affirmer une politique de démocratisation culturelle. Parallèlement à cette « institutionnalisation du flou »¹³, la critique sociologique de Bourdieu *et al.* dans *L'amour de l'art*¹⁴, pointe la promotion d'une « culture d'État » trop homogénéisante. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, l'État inscrit l'enjeu culturel au cœur de son projet sous les traits d'une politique de grands travaux parisiens, qualifié par certains de « vitalisme culturel »¹⁵, ou encore de « politique symbolique »¹⁶ prônant le pluralisme culturel et l'accès aux cultures dites « illégitimes ». Pour d'autres, il s'agit d'une « quête de nouveaux registres de légitimation pour les politiques culturelles au niveau national »¹⁷.

Cette conception nouvelle de l'accès à la culture est marquée par la promotion des « droits culturels »¹⁸. Plus généralement, les chercheur·euses pensent désormais la notion « d'accès aux droits » comme le fait de « ramener les bénéficiaires de l'action sociale au "droit

⁷ Donzelot Jacques, À quoi sert la rénovation urbaine ? Presses Universitaires de France, « La Ville en débat », 2012

⁸ Ott Manon, De cendres et de braises. Voix et histoire d'une banlieue populaire. Anamosa, « Hors collection », 2019

⁹ Dubois, V « L'art et l'État au début de la IIIe République, ou les conditions d'impossibilité de la mise en forme d'une politique », 1996, Genèses, n° 23, p. 6-29

¹⁰ Fondu Q, Vermerie M, « Les politiques culturelles : évolution et enjeux actuels », Informations sociales, 2015/4 (n° 190), p. 57-63

¹¹ Fumaroli M., 1991, L'État culturel : une religion moderne, 1991, Paris, Éditions de Fallois

¹² Dubois, V, *La Politique culturelle : Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, 2012, Paris, Belin

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Bourdieu P., Darbel A. et Schnapper D., *L'Amour de l'art*. Les musées d'art européens et leur public, Paris, 1966, Les Éditions de Minuit

¹⁵ Urfalino P., *L'Invention de la politique culturelle*, 2004, Paris, Hachette.

¹⁶ Dubois, V, *La Politique culturelle*, op. cit., p.395

¹⁷ Menger P.-M., « L'État-providence et la culture. Socialisation de la création, prosélytisme et relativisme dans la politique culturelle publique », in Chazel F., *Pratiques culturelles et politiques de la culture*, 1987, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 29-52

¹⁸ Denis J., 1965, « Le droit à la culture », *Calliope : Jeune théâtre*, n° 2, p. 5-14.

commun”, c’est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens¹⁹. Dans le domaine des droits culturels, les politiques publiques sont lues comme marquées par une volonté de « démocratisation²⁰. L’action culturelle n’est alors plus considérée comme une catégorie d’intervention publique spécifique mais « comme un enjeu de développement local²¹, représentant un levier pour les enjeux de cohésion sociale, d’attractivité, d’éducation ou de santé.

Cette époque est aussi marquée par le « tournant gestionnaire » de l’État²². En parallèle, entre 1960 et 1980, on observe une « municipalisation de la culture »²³, avec la création de services locaux ayant compétence sur les musées, bibliothèques et théâtres municipaux²⁴. Tout cela rentre également dans le cadre des politiques de décentralisation (notamment avec la création des Drac en 1967), largement commentées par le monde académique autour des notions de « gouvernance » notamment²⁵. Saez par exemple explique que ce sont désormais les villes qui « structurent la gouvernance culturelle »²⁶, notamment dans la lutte contre « les phénomènes de ségrégation »²⁷.

Un groupe de chercheur·euses se questionne au sujet de la réactivation de la participation des citoyen·nes dans l’action culturelle, en tant qu’enjeu démocratique, à la fois dans le sens de la légitimation de l’action politique et celui de l’exigence d’efficacité sur le terrain²⁸. Pour certain·es, cette participation élargie permet de décloisonner les logiques d’action, de valeurs et de représentations à l’œuvre²⁹, considérant des acteurs de plus en plus variés (associations locales, institutions culturelles, monde du travail social, de la culture,

¹⁹ Lafore Robert, « L’accès aux droits, de quoi parle-t-on ? », Regards, 2014/2 (N° 46), p. 21-32 ; Akandi-Kombé, *Égalité et droit social*, IRJS Éditions, Vol. 2, 2014 ; Borgetto, M., Les enjeux actuels de l’accès aux droits, Informations sociales, n°120, 2004, p. 6 ; Lagroye, Offerlé (Dir), *Sociologie de l’institution*, 2011, Belin

²⁰ Wallon E., 2009, « La démocratisation culturelle, un horizon d’action », Les Cahiers français, n° 348, p. 1-8. ; Bourdieu P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, 1979, Paris, Les Éditions de Minuit ; Donnat O. et Cogneau D., *Les pratiques culturelles des Français. 1973-1989*, 1990, Paris, La Découverte/La Documentation française.

²¹ Greffe X., « Le rôle de la culture dans le développement local », in Saez G. (dir.), *Institutions et vie culturelles*, 2004, Paris, La Documentation française, p. 60-64.

²² Dubois, V, *La Politique culturelle : Genèse d’une catégorie d’intervention publique*, 2012, Paris, Belin, p.349

²³ Urfalino P., *L’Invention de la politique culturelle*, 2004, Paris, Hachette, p.309

²⁴ Lefèbvre R., « La culture enrôlée par le politique et le territorial. Lille 2004, capitale européenne de la culture », in Hameth Ba A. et Zentelin J.-L., *La dimension culturelle du développement. Dynamiques de valorisation et de dévalorisation des territoires urbains*, 2010, Paris, L’Harmattan, p. 109-124.

²⁵ Langeard C., « Les projets artistiques et culturels de territoire. Sens et enjeux d’un nouvel instrument d’action publique », Informations sociales, 2015/4 (n° 190), p. 64-72

²⁶ Saez G., « Le tournant métropolitain des politiques culturelles », in Saez G. et Saez J.-P., *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes*, 2012, Paris, La Découverte, p. 23-71.

²⁷ Auclair É., « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », 2006, Hérodote, n° 122, p. 212-220.

²⁸ Blondiaux L. et Sintomer Y., « L’impératif délibératif », 2002, Politix, n° 57, p. 17-35.

²⁹ Langeard C., « Les projets artistiques et culturels de territoire. Sens et enjeux d’un nouvel instrument d’action publique », Informations sociales, 2015/4 (n° 190), p. 64-72

société civile...). La recherche interroge également le rapport à l'évaluation de ces secteurs de l'intervention publique³⁰ comme une façon d'assurer la transparence de l'action publique.

Ainsi, la recherche s'intéresse à ces nouveaux lieux publics permettant l'accès aux droits notamment dans les espaces périphériques. Le terme de « tiers-lieu » trouve son origine chez Ray Oldenburg³¹, qui s'intéresse aux lieux hybrides en ville qui ne relèvent ni du domicile, ni du travail et se situent entre l'espace public et l'espace privé. Selon lui, ces lieux jouent une fonction essentielle pour la société civile, la démocratie et l'engagement civique. Cette notion connaît aujourd'hui un regain d'intérêt³², également dans le cadre de l'analyse de l'ère numérique et des nouvelles technologies d'information et de communication³³ ainsi que les études sur les territoires urbains³⁴ et plus généralement les conceptions de l'urbanisme inclusif³⁵.

Dans le cadre très spécifique de la ville de Vaulx-en-Velin, des chercheur·euses se sont surtout penché·es sur le cas de la Métropole Lyonnaise, montrant notamment les disparités de développement entre les territoires de la métropole³⁶ ou encore l'histoire plus générale de la rénovation urbaine dans la région lyonnaise³⁷, d'autres se concentrant sur les représentations symboliques de la ville de Vaulx-en-Velin au regard de son histoire³⁸. Toutes et tous mettent en avant le caractère sociologique spécifique du territoire de Vaulx-en-Velin même si certains s'y attardent plus que d'autres dans des travaux sur le territoire et les rapports sociaux en son sein³⁹.

³⁰ Duran P., *Penser l'action publique*, 1999, Paris, LGDJ ; Langeard C., Liot F. et Rui S., « Les professionnels du spectacle vivant face à l'évaluation. Des effets de la mesure sur les représentations et les identités », in Alaluf M., Desmarez P. et Stroobants M., *Mesures et démesures du travail*, 2012, éditions de l'Université de Bruxelles, p. 167-176

³¹ Oldenburg R., *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, 1989, New York: Paragon House, 338 p.

³² Burret A., *Tiers lieux. Et plus si affinités*, 2015, Limoges : FYP Editions, 176 p.

³³ Azam M., Chauvac N., Cloutier L., 2015, « Quand un tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation », 2016, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46-2 ; Liefoghe C., « Tiers-lieux, coworking spaces et FabLabs : nouveaux lieux, nouveaux liens et construction de communautés de connaissance créatives », in C. Liefoghe, D. Mons, D. Paris (dir.), *Lille, métropole créative ? Nouveaux liens, nouveaux lieux, nouveaux territoires*, 2016, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, pp. 183-222.

³⁴ Moriset B., « Créer les nouveaux lieux de la ville créative Les espaces de coworking », 2014, 2nd Conference on Geography of Innovation, Université d'Utrecht

³⁵ Corsín J.A., « The right to infrastructure: a prototype for open-source urbanism », *Environment and Planning D: Society and Space*, 2014, 32 (2), pp. 342-362. ; Baudouin T., *Ville productive et mobilisation des territoires*, 2006, Paris : L'Harmattan, 224 p.

³⁶ Leveque Antoine, *Desservir la banlieue : Métropolisation et relégation des quartiers d'habitat social dans l'agglomération lyonnaise (1959-2019)*. 2021, Science politique. Université de Lyon

³⁷ Mongeard Laetitia, Veschambre Vincent, « Eléments pour une histoire de la déconstruction : évolutions en matière de démolition de l'habitat social » (agglomération lyonnaise : 1978-2013). 2014, Deuxième congrès francophone d'histoire de la construction

³⁸ Milan Pascale-Marie, Olivier Bertrand, Vaulx-en-Velin, la cité retrouvée », *Lectures*, 2013

³⁹ Löchen Valérie, « Chapitre 7. Villes et territoires », dans : *Comprendre les politiques sociales*. sous la direction de LöCHEN Valérie. Paris, Dunod, « Guides Santé Social », 2021, p. 491-514 ; Daquin Alice, Huet Marine, Lebian Julien et al., « Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes ? Retour sur trois expérimentations dans des quartiers populaires de la périphérie lyonnaise », *Participations*, 2019 (N° 24), p. 83-109

Les références que nous avons citées constituent les principales sources qui ont guidé notre travail, mais nous avons utilisé un corpus plus étendu pour mener à bien notre travail qui est renseigné en bibliographie. En outre au fur et à mesure de notre rapport, nous ferons référence aux différentes littératures sur lesquelles nous nous sommes appuyé·es.

MÉTHODOLOGIE

Compte tenu de notre problématisation, mais aussi de l'inscription de cet équipement dans son contexte et son environnement, il nous est apparu fondamental de procéder à une étude la plus fine et la plus aboutie possible de ce terrain d'enquête. Nous avons donc construit une méthodologie autour de trois axes.

- **Une connaissance empirique du quartier du Mas du Taureau.**

Dès le début de notre projet, la nécessité est apparue d'avoir un apport théorique et scientifique important sur ce quartier à l'histoire longue et complexe. Toutefois, cela ne saurait se substituer à ce qui s'est imposé comme une priorité : connaître par notre propre expérience l'environnement. Ainsi, nous nous sommes rendus évidemment sur place et nous avons arpenté le quartier, avant même de nous rendre à l'Atelier. Nous avons en outre mis au point des questionnaires à destination des habitant·es du Mas du Taureau concernant notamment leur appropriation de l'Atelier Léonard de Vinci.

- **Une connaissance effective de l'équipement.**

Cela est passé notamment par des entretiens avec des membres de l'équipe, des visites régulières à l'Atelier, des observations non-participantes de ce qui s'y déroulait. Ces visites donnaient en outre lieu à des discussions informelles avec les membres de l'équipe qui ont été aussi d'une grande aide.

- **L'appréhension de cet équipement au sein de la ville.**

L'ambition de rayonnement de l'Atelier Léonard de Vinci et son statut municipal impliquait que nous rencontrions des acteur·ices municipaux divers, que ce soit des élu·es, agent·es ou toute personne ayant pu participer au projet de l'Atelier.

L'observation

En phase de découverte de notre projet, l'observation a été nécessaire pour construire notre premier axe de recherche, c'est-à-dire la connaissance empirique du Mas du Taureau.

Nous avons aussi conduit des observations non-participantes au sein de l'Atelier afin d'avoir de premiers éléments sur l'appropriation du lieu par les usager·ères. Nous sommes conscient·es que l'observation n'est jamais tout à fait objective, mais notre appréhension théorique dans un premier temps nous a permis un certain degré d'objectivation et, *a minima*, une démarche consciente de rester le et la plus neutre possible. Le partage de nos impressions et ressentis a aussi été une façon, si ce n'est de monter en généralité, en tout cas d'avoir de premières indications sur ce qu'il nous semblait important d'analyser et de garder en tête tout au long de notre projet. En outre, ces observations, dans et autour de l'équipement, nous ont apporté de premiers questionnements que nous avons pu développer, soit autour de discussions informelles avec les usager·ères et les agent·es de la structure, soit lors des entretiens approfondis. Plus largement, la conduite des questionnaires (cf. infra) s'est systématiquement accompagnée de notes d'observation, et chaque visite à l'Atelier nous apportait de nouveaux éléments intégrables à notre analyse.

Les entretiens

Nous avons choisi la méthode de l'entretien semi-directif, dans le but que nos entretiens puissent nous apporter des éléments de réponse concrète sur des points précis, et plus largement afin d'accéder aux représentations des acteur·ices interrogé·es. Ainsi, nous avons mis au point, avant chaque entretien, une grille d'entretien regroupant plusieurs grands axes et thèmes, et des questions qui restaient toutefois assez larges afin que l'interlocuteur puisse facilement développer et argumenter. Nous étions, pour la plupart des entretiens, deux personnes, et demandions à la personne interrogée si elle acceptait que l'entretien soit enregistré ; le cas échéant, nous procédions à l'enregistrement et, dans un second temps, à une retranscription de l'entretien, tout en prenant des notes pendant le déroulement de l'entretien. Si l'option de l'enregistrement était refusée, nous prenions des notes et faisons, à la fin de l'entretien, une synthèse et un bilan afin de pouvoir restituer, à la fois une impression globale de l'entretien qui pourrait être analysée par la suite, mais aussi des points précis nécessitant d'être gardés en tête.

Nous avons interrogé principalement des membres de l'équipe de l'Atelier, des élu·es et acteur·ices institutionnel·les, agissant dans le domaine culturel ou le domaine social. Il est à noter que nous n'avons pas pu obtenir d'entretien avec Madame la Maire de Vaulx-en-Velin, ni avec des acteur·ices de la Métropole de Lyon, malgré nos sollicitations.

Pour des raisons de confidentialité, nous garderons l'anonymat des personnes interrogées.

Les questionnaires

Nous avons construit un questionnaire dans la première phase du projet, à destination des usager·ères de la Médiathèque-Maison de quartier. Celui-ci a été la deuxième étape après la phase d'observation et comportait des questions assez générales. La conduite de ces questionnaires s'est faite en deux phases concomitantes : nous étions au sein de la Médiathèque-Maison de quartier ou à l'entrée et nous abordions les usager·ères en leur proposant de leur poser quelques questions sur la MMQ. Nous avons aussi laissé des questionnaires à l'accueil, et l'agente d'accueil leur proposait de le remplir ; ici, nous n'étions pas face aux répondant·es et ne leur posions pas directement les questions, ce qui change sensiblement l'appréhension de leurs réponses.

Des questionnaires courts et faciles à remplir nous semblaient d'une part être un moyen efficace de repérer des tendances dans les usages de la médiathèque - maison de quartier, et d'autre part être une manière pertinente de rentrer en discussion avec les usagers.

Nous nous sommes déplacés un mercredi après-midi, à quatre, avec une cinquantaine de questionnaires. Ce questionnaire est une série de questions à choix multiples, qui tient sur une feuille recto. Les questions portent sur :

- le profil des usagers et usagères (groupe d'âge, le genre, le lieu d'habitation, la catégorie socioprofessionnelle)
- les usages de la médiathèque maison de quartier (activités, fréquence de visite)
- la satisfaction, notamment en ce qui concerne les horaires.

Nous avons ainsi pu remplir ou faire remplir environ une soixantaine de questionnaires. Dans certains cas, les questionnaires ont amorcé des discussions qui ont permis de récolter davantage d'informations, et d'avoir un récit plus fin de l'expérience de cet équipement.

Nos premiers questionnaires ayant trop peu exploré les usages de l'aspect Maison de quartier de l'équipement, ou l'avis qu'ont les usager·ères de la double fonction de celui-ci, mais aussi sur leurs pratiques culturelles au sens large, nous avons décidé de construire deux autres questionnaires.

D'abord, un second questionnaire à destination des usager·ères de la Médiathèque-Maison de quartier, puisque nous avons relevé des défauts et manquements dans la première version. Celui-ci portait davantage sur l'appropriation du lieu, mais aussi sur l'appréhension qu'ont les usager·ères de l'hybridation du lieu entre l'aspect social et l'aspect culturel. La conduite de ce questionnaire était aussi un reflet de nos propres questionnements, notamment vis-à-vis de l'appropriation spécifique des usager·ères du pôle social de l'équipement.

Ensuite, nous avons mis en place un questionnaire à destination des habitant·es du Mas du Taureau, usager·ère ou non de l'équipement. Celui-ci avait pour but d'appréhender le niveau de connaissance qu'ont les habitant·es en extrême proximité du lieu avec celui-ci, leur venue

ou non, leur avis sur cet équipement. Ce questionnaire visait à compléter notre premier axe de recherche.

Ces questionnaires ont pu dégager de grandes tendances et nous ont permis d'affiner nos analyses, ils ont pu compléter ou être complétés par les entretiens approfondis.

I. L'ANCRAGE POLITIQUE ET TERRITORIAL DE L'ATELIER LÉONARD DE VINCI

A. 30 ans de Politique de la ville à Vaulx-en-Velin

Des émeutes urbaines ...

La ville de Vaulx-en-Velin connaît le 15 septembre 1979 les premières émeutes significatives en France. Les policiers lyonnais se rendent dans le quartier de la Grappinière, à Vaulx-en-Velin, pour arrêter un jeune qui faisait l'objet d'une expulsion. Lorsqu'ils arrivent, le jeune homme tente de s'échapper par un balcon mais se blesse gravement. Les policiers l'interpellent mais des altercations éclatent et se poursuivent jusqu'à l'hôpital, marquant ainsi la première émeute urbaine d'ampleur en France, à Vaulx-en-Velin. En 1990, la ville de Vaulx-en-Velin était en pleine période de rénovation urbaine avec le développement du centre commercial du Mas du Taureau et le mur d'escalade, considéré comme un symbole de la renaissance de la ville. Une nouvelle fois, la mort d'un jeune homme dans une course-poursuite avec la police quelques jours après l'inauguration du centre commercial par Michel Noir, Président de la communauté urbaine, a déclenché de nouveaux affrontements dans la ville⁴⁰. Le phénomène d'« émeutes urbaines » commence à être employé couramment après ces événements. Le même genre d'événement se produit à Vénissieux et Villeurbanne. L'importante médiatisation des événements des Minguettes en 1981 après la mort de deux jeunes hommes participe à la construction d'une image négative des « banlieues HLM ». Les quartiers populaires ont été durement touchés par la mutation économique initiée dans les années 1970, qui a mis fin aux perspectives d'ascension sociale pour les travailleur·euses. La crise a provoqué une diminution des emplois ouvriers qualifiés ainsi que des emplois industriels non qualifiés, laissant place à une croissance des emplois peu qualifiés dans les services, mais insuffisante. En conséquence, le chômage frappe principalement les catégories populaires, avec des taux deux fois plus élevés que la moyenne nationale dans les quartiers populaires à ce moment-là. Les emplois accessibles dans ces quartiers sont souvent précaires, mal rémunérés et associés à des conditions de travail difficiles.

La médiatisation des événements qui se sont déroulés à Vaulx-en-Velin a renforcé l'image de cette ville en tant que banlieue violente et dégradée et cette perception a enfermé Vaulx-en-Velin dans une réputation négative et dans des stigmates difficiles à surmonter. Ces événements se sont durablement inscrits dans les mémoires collectives du quartier et de la ville. Ces visions extrêmement négatives sont combattues par les habitant·es, notamment à Vaulx-

⁴⁰ Fourcaut, Annie. « Les banlieues populaires ont aussi une histoire », *Revue Projet*, vol. 299, no. 4, 2007, pp. 7-15.

en-Velin qui a vu se créer une association de locataires, mais ils et elles restent une minorité. En somme, les représentations véhiculées restent celles de personnes qui n’y habitent pas :

« En plus des véritables problèmes qui existent objectivement dans ces quartiers, les habitants doivent se défendre contre l'image publique d'eux-mêmes, très négative, qui est produite par les médias et qui peut être parfois en fort décalage avec la réalité. C'est précisément le cas de Vaulx-en-Velin qui a pu devenir le symbole des banlieues à problèmes bien que, de l'aveu même des rares journalistes locaux qui la connaissent bien, cette commune soit loin d'être une banlieue très difficile et dégradée »⁴¹

... à la politique de la ville

C'est en réponse à ces épisodes de violences urbaines que la politique de la ville se structure et s'institutionnalise pour remplacer la politique des quartiers (Développement social des quartiers).

“Passer du quartier à la ville avait pour objectif de changer l'échelle d'intervention pour agir sur les causes structurelles de l'exclusion socio-spatiale. La politique de la ville a alors été redéfinie comme une politique réformatrice devant faire levier sur les autres politiques publiques, questionnant leurs responsabilités systémiques dans la production de cette exclusion.”⁴²

Cette nouvelle impulsion sera d'abord illustrée par un discours présidentiel à Bron en 1990. Le gouvernement socialiste réagit en créant le Ministère de la ville accompagné le 13 juillet 1991 d'une loi d'orientation sur ce qui s'appellera la « politique de la ville », un ensemble de mesures sur 400 quartiers prioritaires et qui vise à lutter contre la ségrégation spatiale et à améliorer l'habitat social, puis les Grands Projets Urbains, et enfin en 1994 les contrats de ville qui donnent de réels moyens à cette politique. En 1996, les zones urbaines sensibles sont instituées et constituent le cœur de la politique de la ville depuis une vingtaine d'années. Elles sont définies par les pouvoirs publics comme tel : *« des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires »⁴³*. En 2006 et en France, il existait 751 zones urbaines sensibles (ZUS) qui abritent 4,4 millions d'habitant·es, soit 6,7% de la population⁴⁴. Les résident·es de ces zones ont tendance à être plus jeunes et plus masculins que la population générale, et les familles monoparentales y sont plus

⁴¹ Patrick Champagne. La construction médiatique des "malaises sociaux". In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 90, décembre 1991. La souffrance. pp. 64-76;

⁴² Epstein Renaud et Kirszbaum Thomas, « Ces quartiers dont on préfère ne plus parler. Les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2020, n° 30, pp. 25-60

⁴³ Insee, "Zone urbaine sensible / ZUS"

⁴⁴ L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie du système communautaire (SRCV) fait partie du système communautaire statistiques EU-SILC

fréquentes. Les populations immigrées y représentent trois fois plus que dans le reste de la population, et le taux de chômage y est plus élevé à 24,2% contre 9,9% dans le reste de la France. Le niveau d'éducation y est également plus faible, avec 44,3% des résidents ayant un niveau d'études inférieur au BEP-CAP, comparé à 19,7% dans le reste de la population⁴⁵. Le parc immobilier des ZUS est plus ancien et de moindre qualité, et les logements sociaux y sont majoritaires. La criminalité y est plus présente, avec une économie souterraine et des trafics de drogue qui contribuent à un sentiment persistant d'insécurité chez les habitant·es, qui sont quatre fois plus susceptibles de se sentir physiquement en danger. La pauvreté y est plus répandue, les revenus y étant inférieurs d'un tiers à la moyenne nationale entre 2005 et 2012, avec plus de deux fois plus de personnes touchant le RSA⁴⁶. En 2015, les ZUS sont remplacées par le dispositif de Quartier prioritaire de la politique de la ville qui regroupe plus de quartier dans le découpage géographique.

Ce qui caractérise l'évolution de la politique de la ville, depuis plus d'une trentaine d'années, c'est le passage d'une action qui était à l'origine centrée sur le social et animée par un certain souci des habitant·es (avec notamment le « Développement social des quartiers » au début des années 1980) à des interventions de plus en plus centrées sur le bâti d'une part et sur une approche sécuritaire d'autre part⁴⁷. Au début des années 2000, la politique de la ville va peu à peu se resserrer autour de deux axes : la lutte contre la délinquance d'une part et la rénovation urbaine avec de nombreuses démolitions d'immeubles d'autre part⁴⁸.

⁴⁵ L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie du système communautaire (SRCV) fait partie du système communautaire statistiques EU-SILC

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Heyraud, Emmanuel. *La politique de la ville: une politique de cohésion sociale et territoriale*. Berger-Levrault, 2016.

⁴⁸ Ott, Manon. « Chapitre 3. Des « zones sensibles » à la rénovation urbaine », in *De cendres et de braises*, Anamosa, Hors collection, 2019, pp. 137-146, consulté le 14 décembre 2022

B. Vaulx-en-Velin et la rénovation urbaine

Quelques indicateurs socio-économiques du Quartier Prioritaire

Le quartier du Grand Mas, qui est un quartier prioritaire de la politique de la ville, est inclus dans le découpage du quartier prioritaire Grande île dans les données statistiques trouvables dans les bases de données. Se reposer sur ces chiffres nous permet d'avoir une vision plus large des difficultés que connaît le territoire dans lequel l'Atelier est installé, et la précarité par lequel il est touché. Ils nous proviennent notamment du dernier recensement de l'INSEE en 2018⁴⁹ et des études regroupées du système d'information géographique (SIG) de la politique de la ville⁵⁰.

Dans le quartier prioritaire, la population est plus jeune que dans la métropole. En part de la population qui a moins de 25 ans, nous avons 44,2% pour le QP contre 32,7% pour la métropole. De plus, l'indice de jeunesse (les – de 20 ans / les + de 60 ans) est de 2,4 pour la QP contre 1,2 pour la métropole. Ainsi le territoire se distingue par une population jeune et donc des besoins d'enseignement et sont plus importants. La population est jeune mais à cela s'ajoute la précarité, la part des 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi est bien plus importante que dans la métropole : on a respectivement 28,0% et 23,5% contre 12%. De plus, la part de bacheliers (baccalauréat général) est nettement inférieure dans le quartier prioritaire et dans la commune par rapport à la métropole. Inversement, la part d'élèves scolarisés dans une voie professionnelle est plus importante. Ainsi il y a un besoin, plus qu'ailleurs, d'accompagnement scolaire et de lutte contre le décrochage scolaire. De la même manière que dans le secteur éducatif il y a des difficultés scolaires, l'insertion à l'emploi est par effet mécanique également touché. En 2020, le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans du QPV était de 42,6% contre 62,9% dans le Grand Lyon. De plus, la part de contrats avec une durée limitée parmi les emplois étaient légèrement supérieure par rapport à la métropole, 23,1% pour le QPV contre 14,8% pour la métropole, signifiant que les actifs du quartier sont dans des situations contractuelles plus précaire que le reste de la métropole.

En 2018, la proportion d'ouvriers à Vaulx-en-Velin était significativement supérieure à celle du Grand Lyon, atteignant 22,8% contre 13,5%. De plus, la part de cadres et de professions intellectuelles supérieures était nettement inférieure, ne représentant que 18,2% par rapport aux 26,2% du Grand Lyon. À cela s'ajoute qu'à Vaulx-en-Velin, deux ménages sur cinq sont en dessous du seuil de bas revenus, soit plus du double de la moyenne de l'agglomération. En 2017, le revenu mensuel médian des ménages, par unité de consommation, était de 1100€ pour le QP, de 1290€ pour la commune et de 1830€ pour la métropole. Le taux de pauvreté en 2017 était de 46,4% dans le QP contre 32,7% pour la commune de Vaulx-en-

⁴⁹ Insee, recensement 2018, Dossier complet sur Vaulx-en-Velin.

⁵⁰ Système d'information géographique de la politique de la ville, Commune de Vaulx-en-Velin.

Velin et 15,7% pour le Grand Lyon. La part des logements sociaux est 3 à 4 fois supérieure dans le QP par rapport à la métropole, 76,4% contre 22,0%⁵¹.

Ainsi, les difficultés dans le quartier prioritaire de Vaulx-en-Velin sont nombreuses, c'est par la rénovation urbaine que la politique de la ville a entendu combattre celles-ci.

Les projets de rénovations urbaines au cœur de la politique de la ville

La rénovation urbaine est, au sens premier, la destruction d'anciens bâtiments pour la reconstruction de bâtiments neufs, selon un plan urbanistique qui peut être totalement différent. C'est aussi une notion politique : c'est l'un des volets de la politique de la ville, qui est mise en place en particulier dans les QPV, Quartiers prioritaires de politique de la ville - qui remplacent les ZUS, avec un seul critère, celui du revenu⁵². C'est le cas du Mas-du-Taureau à Vaulx-en-Velin. Les objectifs de cette politique sont une meilleure intégration de ces quartiers, pour lesquels on a identifié des difficultés socio-économiques, au reste de l'agglomération, et l'encouragement de la mixité sociale. Cette rénovation urbaine ne s'appuie pas uniquement sur le renouvellement des habitations mais également une amélioration des réseaux de transport, ainsi que de l'offre culturelle⁵³. C'est l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), qui finance la Médiathèque-Maison de quartier à hauteur de 45 %, qui est chargée de mettre en place le programme national de rénovation urbaine, issu de l'article 6 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, aussi appelée « loi Borloo »⁵⁴. En effet, jusqu'en 2003, le volet principal de la politique de la ville consistait, pour l'essentiel, à organiser des opérations de renouvellement urbain à travers les Grands projets urbains que certains considéraient déjà dès leur mise en place comme des changements purement cosmétique. La politique des façades et des cages d'escaliers repeintes initiée par le gouvernement Rocard (1988-1991) a certes montré aux habitants que leur quotidien était pris en compte, mais a vite démontré qu'elle n'était pas à la mesure des enjeux posés. Cette loi, dite loi « Borloo », adoptée en 2003 se veut en rupture des politiques précédentes visant à rapprocher l'urbain et le social, et crée l'Agence nationale de rénovation urbaine, à laquelle est confiée la réalisation et la gestion du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). L'objectif est de mettre en œuvre un effort national sans précédent de transformation des quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS).⁵⁵ Les transformations portent sur le volet urbain des quartiers : logements, équipements publics, et aménagements urbains. C'est l'ANRU qui apporte les financements nécessaires aux collectivités et aux organismes privés et publics qui mettent en œuvre les programmes. Le PNRU est ainsi doté d'un budget de 12

⁵¹ SDES, Répertoire du parc locatif social 2018

⁵² Géoconfluences, "Politique de la ville en France"

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (1),

⁵⁵ *Ibid.*

milliards d'euros issu des contributions de divers acteurs dont Action Logement, et géré par l'ANRU. Cette politique a bénéficié de moyens incomparablement supérieurs aux autres politiques de la ville. Il aura fallu attendre 3 ans et les émeutes urbaines de 2005 pour que ce volet soit mis en œuvre avec la création de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ANCSEC renommée ACSE) par la loi du 31 mars 2006. Cette période a également vu la création des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ayant pour but de se substituer aux Contrats de Ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers. C'est ainsi que le début des années 2000 a vu s'institutionnaliser la dissociation de l'action urbaine et de l'action sociale de la politique de la ville.⁵⁶ Il semble qu'à l'origine, la politique de la ville et la rénovation urbaine reposent sur un diagnostic spatial des problèmes sociaux. C'est la concentration des inégalités socio-économiques qui priment sur les inégalités elles-mêmes dans l'analyse des difficultés des "grands ensembles". Jusque dans les années 1990, deux visions de la politique de la ville coexistent : une vision communautaire, basée sur l'amélioration de l'insertion des habitant·es des quartiers populaires, ainsi que leur participation dans les projets. D'autre part, une vision basée principalement sur l'amélioration du bâti urbain. C'est cette deuxième vision qui devient dominante à partir des années 1990. La mixité sociale est le mot d'ordre de la politique de la ville, car la concentration des classes populaires est vue comme dangereuse, en particulier dans la culture politique universaliste à la française. Il faut, par une action sur le bâti urbain, faire revenir les classes moyennes⁵⁷.

L'intégration de la création d'infrastructures culturelles dans les projets de rénovation urbaine peuvent être interprétées de deux façons : d'abord comme un retour à une approche communautaire de la politique de la ville, qui cherche à faire émerger le potentiel des habitant·es des quartiers populaires en fournissant les équipements culturels nécessaires, et en associant les habitant·es aux initiatives⁵⁸. D'autre part on pourrait y voir un prisme jacobin, où c'est à l'Etat de rétablir l'égalité entre les citoyen·nes, en fournissant des solutions qui reposent non pas sur les habitant·es mais qui viennent de l'extérieur. Cette vision met la focale uniquement sur les problèmes des quartiers populaires et souhaite les résoudre dans un objectif d'uniformisation du territoire et de la population. Une troisième vision, plus réformatrice, voit les quartiers populaires davantage comme des symptômes des problèmes de ruptures des liens sociaux qui existent à l'échelle du territoire national. Il faut alors réformer les institutions et le fonctionnement politique, à l'échelle des territoires mais aussi de l'Etat, afin que les quartiers populaires ne soient pas exclus du fonctionnement,

⁵⁶ Ranise Leïla Bouchoucha, « Les effets sociaux de la rénovation urbaine sur les habitants de la Cayolle », 2 juillet 2021, p. 79

⁵⁷ Emmanuel Bellanger & Anaïs Collet & Fabien Desage & Pierre Gilbert, « Rénovation urbaine. L'espace comme remède à la question sociale ? », *Métropolitiques*, 5 avril 2018

⁵⁸ Renaud Epstein, « Le « problème des banlieues » après la désillusion de la rénovation », *Métropolitiques*, 18 janvier 2016.

des décisions politiques, et du reste de la population. En ce sens, la participation des habitant·es aux projets de rénovation urbaine paraît clé.⁵⁹

En 1992, le premier contrat de ville de l'agglomération lyonnaise a été signé, ce qui a entraîné la création de grands projets urbains (GPU) à Vénissieux et Vaulx-en-Velin. En 1993, la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre-ville a été établie, marquant également le début de la réhabilitation des logements et de la restructuration urbaine de l'ancienne Zone à urbaniser en priorité (ZUP)⁶⁰. Dans le quartier du Mas du Taureau, la nouvelle place Guy Moquet, le centre commercial Le Grand Vire et la Tour d'escalade ont été inaugurés en 1990, constituant ainsi un exemple visible de la revitalisation des quartiers grâce à ces aménagements et équipements. L'Atelier Léonard de Vinci s'inscrit donc dans cette tentative de rénovation et de revitalisation.

⁵⁹ *Ibid*

⁶⁰ Politique de la ville dans le Grand Lyon : l'exemple de Vaulx-en-Velin, Centre Ressources prospectives du Grand Lyon. 2009

C. L'Atelier Léonard de Vinci au sein du Mas du Taureau : une illustration de ces transformations

Un mouvement général de transformation : des politiques orientées vers les habitant-es aux politiques d'aménagement urbain

La ville de Vaulx-en-Velin est, comme nous l'avons vu, un étendard des politiques de la ville depuis les années 1990. La mise en place de ces politiques visait à réduire les inégalités sociales et territoriales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en favorisant l'accès à l'emploi, à la formation, au logement, aux services publics, à la culture et aux loisirs pour les habitants. Toutefois, ces politiques, malgré leurs ambitions et leurs actions concrètes, n'ont pas réussi à atteindre tous leurs objectifs initiaux. En effet, les quartiers prioritaires de la ville de Vaulx-en-Velin restent, comme en témoignent les statistiques évoquées précédemment, marqués par des inégalités socio-économiques importantes. Il est donc nécessaire de reconnaître les avancées réalisées en ce sens, mais également ces limites des politiques de la ville, et de poursuivre les efforts de réduction des écarts socio-économiques et des inégalités. En ce sens, un contrat de ville a été signé par la maire de Vaulx-en-Velin, Hélène Geoffroy, avec l'État et les partenaires locaux pour la période 2015-2020 en vue de soutenir le développement social et économique de la ville et de favoriser l'intégration des habitants des quartiers prioritaires⁶¹. Il a notamment permis de mobiliser des financements pour la mise en place de projets sociaux, culturels et éducatifs, ainsi que pour l'amélioration de l'habitat et des équipements publics dans les quartiers prioritaires de la ville. Différents axes ont été identifiés afin d'améliorer les conditions des quartiers prioritaires de la politique de la ville comme le Mas-du-Taureau⁶². Parmi ces différentes dimensions, trois ont retenu notre attention. L'axe de « Cohésion sociale et citoyenneté » avait pour objectif de renforcer la cohésion sociale entre les différentes communautés présentes dans les quartiers prioritaires et de favoriser la participation citoyenne. L'axe « Habitat et cadre de vie » visait à améliorer les conditions de logement et le cadre de vie dans les quartiers prioritaires. Enfin, l'axe « Éducation et formation » avait pour objectif de favoriser l'égalité des chances en matière d'éducation et de formation pour les jeunes des quartiers prioritaires.

Ainsi, il nous apparaît que la ville de Vaulx-en-Velin a tenté de se réinventer et de proposer des initiatives innovantes conjuguant ces trois dimensions à travers la création de l'Atelier Léonard de Vinci. Cet équipement a en effet été conçu comme un lieu de vie et de rencontre proposant des activités culturelles et sociales, ainsi que des espaces dédiés à la création et à la production. L'objectif étant de favoriser l'accès à la culture et aux médias pour les habitant-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'équipement propose des

⁶¹ Convention locale d'application du Contrat de Ville 2015-2020 de Vaulx-en-Velin

⁶² *Ibid.*

ateliers et des formations ainsi que des projets artistiques et culturels portés par les habitant·es ou les associations locales. Cet équipement de proximité, hybridé à une maison de quartier, propose également des ateliers d'insertion professionnelle et des permanences d'écoute et d'accompagnement social. De cette manière, l'Atelier Léonard de Vinci tend à répondre aux enjeux soulignés par le contrat de ville, et plus particulièrement aux enjeux de cohésion sociale, de cadre de vie et de formation.

Néanmoins, le projet de développement du Mas du Taureau est principalement perçu à travers l'offre que constitue le bâtiment de l'Atelier, présentée comme « l'un des piliers de la volonté d'émancipation de la jeunesse de Vaulx-en-Velin »⁶³. Il constitue le cœur d'un nouvel aménagement urbain du quartier du Mas-du-Taureau, autour duquel gravitent d'autres projets de « requalification urbaine »⁶⁴ qui comprennent la rénovation des logements, la restructuration des écoles, ainsi que l'arrivée future d'une ligne de tramway. En ce sens, l'appel fait à l'architecte du MUCEM, Rudy Ricciotti, peut se comprendre comme une volonté de légitimation de la métamorphose urbaine du quartier, grâce à cette figure d'expert technique largement reconnu. Il s'agit également d'une volonté de transformation de l'image du quartier du Mas-du-Taureau et de ce qu'il représente, car encore très marqué par les souvenirs de la période des émeutes urbaines des années 1980 et 1990. Le risque que nous identifions est alors une tendance à la concentration des efforts et de l'investissement sur l'équipement en tant que tel, du fait de la capacité de proposition de l'Atelier Léonard de Vinci en termes d'offre culturelle et d'accès aux droits, au détriment d'une action sociale directe sur les habitant·es du Mas-du-Taureau. En effet, les politiques de la ville et de rénovation urbaine ont été largement étudiées par la recherche scientifique en sociologie et en politiques publiques. Ces politiques ont été conçues comme une réponse à la pauvreté et à la ségrégation urbaine, mais elles ont souvent échoué à atteindre ces objectifs. Certain·es chercheur·euses ont effectivement constaté un glissement des politiques de la ville et de la rénovation urbaine, passant d'une approche centrée sur les habitant·es et le social à une approche davantage axée sur l'offre d'infrastructures et le bâti. Ainsi, ces chercheur·euses estiment que les politiques de la ville ont connu une évolution vers une approche plus technique et gestionnaire au détriment d'une approche plus sociale et participative⁶⁵. Cette évolution peut avoir conduit à une moindre prise en compte des besoins et des attentes des habitant·es des quartiers concernés, ainsi qu'à une moindre attention portée aux questions de mixité sociale et de lutte contre les discriminations. Renaud Epstein a en ce sens publié plusieurs ouvrages sur les politiques de la ville, dans lesquels il analyse leur évolution et leurs impacts sur les quartiers concernés. Il insiste en effet sur ce constat d'évolution gestionnaire, centrée sur les aspects techniques de la rénovation urbaine. Il constate

⁶³ Hélène Geoffroy, Maquette de présentation de l'Atelier Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Epstein Renaud, *La rénovation urbaine : démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, Domaine Gouvernances, 2013, pp. 33-136 ; Donzelot Jacques, *À quoi sert la rénovation urbaine*, Presses Universitaires de France, 2012, pp. 12-175

ainsi le passage d'une logique de réparation des injustices sociales à une logique de gestion des quartiers défavorisés, qui vise à améliorer leur attractivité économique et immobilière⁶⁶. Cette évolution se serait notamment traduite par une marginalisation des acteurs sociaux (associations, habitant·es, etc.) au profit des acteurs institutionnels et techniques (architectes, urbanistes, etc.), ainsi que par une uniformisation des politiques de la ville à l'échelle nationale, au détriment d'une approche plus adaptée aux réalités locales. Cela a été favorisé par l'adoption de lois et de dispositifs nationaux (loi SRU, ANRU, etc.) qui ont imposé des normes et des standards pour la rénovation urbaine, mais qui ont également réduit la marge de manœuvre des acteurs locaux et marginalisé les habitant·es des quartiers concernés. Cette analyse des chercheurs spécialistes des politiques urbaines nous invite donc à nous questionner quant au sens de l'origine du projet de l'Atelier Léonard de Vinci. En effet, inscrit au cœur du quartier du Mas-du-Taureau dont la réalité socio-économique a précédemment été explicitée, ce projet semble s'inscrire dans l'évolution nationale des politiques de la ville.

L'ancrage politique des habitant·es du Mas du Taureau pour l'Atelier

Cette analyse de l'Atelier Léonard de Vinci au prisme de l'évolution nationale des politiques de la ville nous a incité à nous questionner quant à l'intégration des habitant·es du Mas-du-Taureau au sein du projet, ainsi que sur la définition faite des besoins de ces habitant·es. Comme nous l'avons identifié, le cœur même du projet de Médiathèque-Maison de Quartier repose sur l'hybridation d'une proposition d'offre culturelle et sociale. Si la dimension culturelle paraît en premier lieu claire, avec la multitude de possibilités intégrées au sein de l'équipement, la dimension sociale pose quant à elle davantage d'interrogations. En effet, une définition *stricto sensu* de politiques sociales se réfère principalement aux mesures prises pour répondre aux besoins et aux problématiques sociales de la population, problématiques liées aux conditions de vie et d'accès aux droits fondamentaux pour tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine sociale, leur situation économique, etc. Principalement associées à des actions de redistribution et de solidarité, leur mise en place vise donc à réduire les inégalités sociales et à favoriser l'inclusion et l'épanouissement. Il nous semble toutefois que l'aspect social est considéré au sein de l'Atelier Léonard de Vinci dans une autre mesure, davantage relative à la mise en place d'actions visant à favoriser l'insertion et la cohésion des habitant·es. Bien que l'équipement permette aux habitant·es de bénéficier d'un accès aux services publics, à la culture et aux loisirs, notamment grâce à un objectif de lutte contre la fracture numérique, nous avons constaté que la partie la plus tangible consiste en un renforcement des liens sociaux entre les habitant·es et la favorisation de leur intégration dans la vie locale grâce à une large gamme d'activités et d'ateliers.

⁶⁶ Epstein Renaud, *La rénovation urbaine : démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, Domaine Gouvernances, 2013, pp. 137-206

Ce constat pose alors la question de l'origine de ce choix d'interprétation du social à travers le culturel. Nous nous sommes alors intéressé·es au processus de concertation citoyenne dont les mérites ont été largement vanté, en nous demandant si cette volonté d'hybridation du social et du culturel au sein de l'Atelier Léonard de Vinci émanait des demandes des citoyen·nes concerté·es, ou s'il s'agissait davantage d'un cadre de réflexion imposé initialement par les acteurs institutionnels à l'origine du projet. Grâce aux entretiens et aux observations que nous avons pu réaliser, nous comprenons que l'enjeu principal de cette phase de concertation a été l'appropriation de l'équipement par les habitants du quartier.

*« On aurait pu faire [sans concertation], une belle médiathèque, toute rutilante, mais les usagers seraient rentrés puis sortis, elle n'aurait pas eu l'âme qu'elle a aujourd'hui. On a créé une communauté de bien commun ».*⁶⁷

Toutefois, la volonté de créer un équipement multifonction était présente dès l'origine du projet de l'Atelier, préalablement aux concertations. La Ville de Vaulx-en-Velin s'est en effet engagée dans la construction « d'un équipement social et culturel hybride inspiré des modèles des Tiers Lieux »⁶⁸. De ce fait, les discussions et concertations se sont organisées autour de cette idée initiale qui n'a donc pas émané directement des citoyen·nes. L'hybridation a constitué le cadre général de réflexion au sein duquel pouvaient se développer les concertations citoyennes et l'expression des volontés et besoins des habitant·es du Mas-du-Taureau.

*« Ce qu'on a essayé de faire, c'est de réfléchir sur certains aménagements et équipements intérieurs avec les habitants pour discuter avec l'architecte... »*⁶⁹

*« La concertation s'est portée plus sur « qu'est-ce que vous voulez retrouver dans ce lieu comme activités ? » Il n'y a pas eu de concertation sur les aspects fonctionnels du lieu, c'était plus « on va avoir un lieu un peu hybride, quels sont vos besoins ? Qu'est-ce que vous attendez ? Qu'est-ce que vous avez envie d'y voir dans ce lieu-là ? ».*⁷⁰

De plus, une des limites de ce processus a été soulignée concernant la représentativité de ces concertations, dans la mesure où les habitant·es sollicité·es sont restés les mêmes, à savoir des citoyen·nes déjà investi·es dans les associations de quartier⁷¹.

Ces analyses ont semblé confirmer nos hypothèses initiales selon lesquelles l'association des habitant·es, les associations et les acteur·ices locaux dans chaque étape de la réalisation du projet de l'Atelier Léonard de Vinci vanté, s'est davantage révélé être une forme de consultation de ces acteur·ices au sujet d'un projet déjà établi en amont. En effet, les

⁶⁷ Entretien réalisé avec la Direction du projet le 02/02/2023

⁶⁸ Programme technique détaillé à destination des maîtres d'œuvre maison de quartier - médiathèque, tiers lieu - ABCD

⁶⁹ Entretien réalisé avec la Direction du projet le 02/02/2023

⁷⁰ Entretien réalisé avec le personnel du Centre Culturel Communal Charlie Chaplin (5C) le 15/02/2023

⁷¹ Entretien du 15/02/2023

acteur·ices institutionnels et techniques à l'origine de l'équipement ont défini et borné le cadre de réflexion et de construction autour de l'aspect hybride du futur équipement conjuguant les aspects culturels et sociaux. Il s'agit alors d'une forme d'interprétation politique des besoins des habitant·es du quartier du Mas-du-Taureau, basée sur le système de croyance, de perception et de hiérarchisation des enjeux, de la part de ces acteur·ices institutionnels et techniques.

Nous sommes arrivés à la conclusion que l'Atelier Léonard de Vinci s'ancre dans la dynamique nationale décrite par différent·es chercheur·euses, notamment au sujet de l'intégration citoyenne au processus de construction de cette infrastructure. En effet, les chercheur·euses tels que Renaud Epstein accordent une très grande importance à la participation citoyenne dans les politiques de la ville, en considérant que la concertation est un élément clé de cette participation. Selon lui, la concertation doit permettre aux habitant·es de prendre part aux décisions qui les concernent, en leur offrant un espace d'expression et de co-construction des projets urbains. Il insiste sur l'importance de la mise en place de dispositifs de concertation "véritables", c'est-à-dire des espaces de dialogue et de débat qui permettent aux habitant·es de s'informer, de comprendre les enjeux, d'exprimer leurs points de vue et de participer à la co-construction des projets urbains. Il souligne toutefois que la concertation ne doit pas être réduite à un simple outil de communication ou de légitimation des décisions prises par les acteurs institutionnels. Elle doit au contraire être conçue comme un processus de co-construction et de prise de décision collective, qui permette aux habitant·es d'exprimer leur expertise et leur savoir-faire en matière d'urbanisme et de vie de quartier. Il met également en garde contre les risques d'instrumentalisation de la concertation, qui peut parfois être utilisée pour masquer des décisions déjà prises en amont, ou pour diviser les habitant·es en leur faisant croire qu'ils et elles ont un pouvoir de décision qu'ils et elles n'ont pas réellement. Pour éviter ces écueils, il insiste sur l'importance de la transparence, de la sincérité et de l'honnêteté des acteurs institutionnels dans la mise en place des dispositifs de concertation. En effet, les études ont montré que la majorité des politiques ont été menées sans la participation des résident·es des quartiers concernés, avec des systèmes de gouvernance où la prise de décision est exclusivement à l'initiative des bureaucrates et des élu·es, plutôt que par les résident·es eux-mêmes. Cette approche a donc conduit à des politiques inadaptées qui n'ont pas tenu compte des besoins et des préoccupations des résident·es. La définition de ces besoins, à la fois par les bureaucrates et les élu·es, mais aussi par les habitant·es eux-mêmes, est donc tout à fait primordiale. Les programmes qui ont accordé une attention particulière à la participation des résident·es et à la coordination entre les différent·es acteur·ices ont été plus susceptibles de réussir. Les différents programmes et projets définis par le Contrat de Ville 2015-2020 ont par ailleurs été fortement perturbés par la crise sanitaire, ce qui a conduit à un impact relatif⁷².

⁷² Rapport d'activité 2020 de la ville de Vaulx-en-Velin, pp. 62

Ces conclusions soulignent la nécessité de l'approche participative pour la politique de la ville et la rénovation urbaine. Les politiques doivent être conçues avec la participation des résident·es, être coordonnées de manière à avoir une vision d'ensemble cohérente, et être évaluées régulièrement pour s'assurer de leur efficacité. Dans la même logique que Renaud Epstein, la chercheuse Manon Ott constate et critique elle aussi une tendance générale de mise en place de concertations qui ne seraient que de simples consultations, sans réel pouvoir de décision pour les habitant·es. Selon elle, la concertation doit permettre aux habitant·es de s'impliquer réellement dans les processus de décision, en leur donnant un pouvoir de codécision ou de cogestion. Elle souligne également l'importance de la participation des habitant·es dans la définition des enjeux et des priorités des politiques de la ville, plutôt que de les impliquer uniquement dans la mise en œuvre des projets décidés par les institutions. Cela témoigne par ailleurs d'une évolution des politiques de la ville et des politiques urbaines de manière générale vers une approche plus holistique qui viserait à traiter les enjeux de manière globale en prenant en compte les dimensions sociales, économiques, et culturelles des quartiers concernés. Cette évolution se traduit par la mise en place de projets intégrés de développement urbain visant à répondre à plusieurs enjeux à la fois.

Il est ainsi possible de comprendre que l'intégration des citoyen·nes et des habitant·es du Mas-du-Taureau à la réflexion autour de l'Atelier Léonard de Vinci ainsi que sa mise en place s'est réalisée à travers des consultations (notamment avec la définition « d'univers du lieu »⁷³ associant espaces d'activités et ressources documentaires, mais également sur l'identité architecturale de l'équipement), mais que ces consultations étaient initialement inscrites dans un cadre de réflexion marqué par la croyance des acteur·ices institutionnels et techniques pour la dimension fondamentalement hybride du culturel et du social. Renaud Epstein souligne également les limites de cette évolution en plaidant pour une réorientation des politiques de la ville en faveur d'une prise en compte renforcée des enjeux sociaux et de la participation citoyenne, en s'appuyant notamment sur des expériences locales de mobilisation des habitant·es et de co-construction des projets urbains. Il souligne que cette évolution a eu des impacts négatifs sur la participation citoyenne, en réduisant la capacité des habitant·es à influencer les projets urbains qui les concernent.

⁷³ Maquette de présentation de l'Atelier Médiathèque Maison de quartier Léonard de Vinci, pp. 5

II. UNE AMBITION GLOBALE, LIMITÉE PAR DES CONTRAINTES DIVERSES

A. La “bibliothèque du XXI^e siècle” ?

L’ancrage politique et territorial et la portée symbolique forte de cet équipement présentés dans la première partie nous ont donc conduit à appréhender l’Atelier avec un regard qui ne peut pas être celui porté sur n’importe quel équipement. En effet, il présente et représente des ambitions fortes portées par la municipalité, et sur lesquelles la communication officielle s’est largement basée. Outre le fait que l’installation de cet équipement lance le projet de rénovation urbaine plus large du Mas du Taureau, l’Atelier présente des aspirations nombreuses : « un lieu de vie capacitant », « une fourmilière », « un projet culturel, éducatif et social », « un projet hybride »⁷⁴ ; il nous a même été présenté l’équipement comme « la bibliothèque du XXI^e siècle »⁷⁵... Ainsi il nous est apparu fondamental de réfléchir à ces ambitions.

Il nous a donc fallu dans un premier temps comprendre et circonscrire cet équipement aux nombreuses dimensions. C’est à plusieurs égards un bâtiment impressionnant, ce que nous avons-nous-mêmes relevé dès nos premières visites : neuf, lumineux, se présentant comme un bâtiment à basse consommation, il tranche avec le reste du territoire du Mas du Taureau ; et pour cause, il a nécessité pour son édification de nombreuses démolitions dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Le portage politique du projet a permis à de multiples acteurs de participer à son financement : municipalité, État (dotation au titre de la Politique de la Ville ; Ministère de la Culture) et Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), pour un coût total de 15,4 millions d’euros HT⁷⁶. En outre, l’Atelier Léonard de Vinci a été conçu par l’architecte Rudy Ricciotti, un nom à la renommée internationale et notamment Lauréat du Grand Prix National d’Architecture en 2006. Ces éléments nous ont dès le départ indiqué que nous n’allions pas étudier un équipement anodin, mais bien une infrastructure ambitieuse aux enjeux forts, formulés par la maire le jour de son inauguration :

« Nous avons souhaité appeler notre équipement l’Atelier tant nous l’espérons foisonnant d’initiatives, d’innovations et de créativité. [...] L’atelier est aussi une référence à l’histoire de la ville et à l’image du visionnaire Léonard de Vinci dont il porte le nom, je souhaite qu’ici grandissent des rêves et utopies »⁷⁷

⁷⁴ Communication municipale

⁷⁵ Entretien du 02/02/2023

⁷⁶ Communication municipale

⁷⁷ Discours d’inauguration de l’Atelier par Hélène Geoffroy, 02/07/2022

Dès le départ, l'équipement nous a été présenté comme fusionnant un aspect culturel et un aspect social, ce qui transparaît dans son appellation, et par ailleurs comme voulant mettre l'accent sur l'accès aux droits, sociaux mais aussi culturels. Si la question de l'accès aux droits *sociaux* est celle que l'on a perçue dans un premier temps comme un aspect fondamental de cet équipement comblant un vide de ce type d'infrastructures sur ce territoire, l'accès aux droits culturels nous paraît tout aussi pertinente à analyser.

Les droits culturels « désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification. [...] Les droits culturels constituent les capacités de lier le sujet à d'autres grâce aux savoirs portés par des personnes et déposés dans des œuvres (choses et institutions) au sein de milieux dans lesquels il évolue »⁷⁸.

Partant de cette définition, nous avons tenté de saisir les dynamiques à l'œuvre au sein de cet équipement particulier pouvant répondre, dans une certaine mesure, à ces enjeux culturels.

Ensuite, la question de l'accès aux droits sociaux est prégnante. Si elle renvoie dans un premier temps à la question du non-recours aux droits sociaux⁷⁹, elle peut aussi être appréhendée comme consistant, « à rebours du modèle institué [en France] de placement et de prise en charge par des filières spécialisées, dans la volonté 'd'inclure' à savoir de référer potentiellement tous les publics aux structures et organisations de droit commun »⁸⁰. Et en effet, l'Atelier Léonard de Vinci, notamment labellisé « lieu ressources vers un numérique inclusif »⁸¹ propose un accompagnement aux démarches dématérialisées par la présence d'un conseiller France Services, mais aussi des permanences régulières d'acteur·ices sociaux du territoire et de la Métropole : Mission locale, UNAFAM, PRE... À cet égard, nous avons choisi d'analyser cette question de l'accès aux droits sociaux en élargissant la focale et en tentant de cerner dans quelle mesure cet espace pouvait être considéré comme un lieu de vie sociale à part entière. En effet, c'est bien ce qui est présenté dès la genèse du projet, dans un quartier majoritairement constitué d'habitations, et malgré la présence active d'associations et d'initiatives citoyennes, la Médiathèque-Maison de quartier se veut et se pense avant tout comme un lieu de vie, de rencontre, en résumé un lieu regroupant des ressources participant à l'intégration sociale, comme nous l'expliquait la responsable du centre social : c'est proposer une animation de la

⁷⁸ Meyer-Bisch, Patrice. « Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? », *L'Observatoire*, vol. 33, no. 1, 2008, pp. 9-13.

⁷⁹ Hamel, Marie-Pierre. « Politiques d'accès aux droits sociaux : une approche comparée dans trois pays européens », *Informations sociales*, vol. 178, no. 4, 2013, pp. 24-32.

⁸⁰ Lafore, Robert. « L'accès aux droits, de quoi parle-t-on ? », *Regards*, vol. 46, no. 2, 2014, pp. 21-32

⁸¹ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Vaulx-en-Velin, 11/12/2020

vie sociale en proximité, animer un quartier et « relier les gens entre eux »⁸². L'accès aux droits est aussi matérialisé dans la démarche « d'aller vers » :

« L'aller vers est une démarche qui rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics et engage les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics »⁸³.

Issue de la communication du Conseil municipal de juin 2021 de Vaulx-en-Velin, cette définition a aussi guidé notre travail en ce qu'elle présente une démarche rejoignant la question du non-recours aux droits sociaux mais aussi une démarche plus globale d'accueil et de prise en charge, et qui nous a été présentée à nouveau par différent·es membres de l'équipe de l'Atelier et notamment de son pôle social.

Enfin, cette ambition d'accès aux droits nous paraît dans une troisième dimension, puisqu'après l'avoir scindée d'abord dans son acception culturelle puis sociale, il nous est apparu, tout au long de notre projet, qu'il était aussi (surtout ?) question de l'accès aux droits culturels *par* le social, et inversement. En effet, cela rejoint selon notre analyse la notion de « lieu capacitant » et de « lieu ressources »⁸⁴, mais aussi, ce qui nous a été présenté notamment par la référente famille et la responsable du pôle social, l'idée que des publics aux besoins sociaux se rendent à l'Atelier pour un évènement culturel ou une activité du centre social, mais qu'ils ou elles puissent être guidé·es par l'interlocuteur·ice compétent·e pour répondre à un besoin, identifié ou non (membres du personnel, partenaires de l'Atelier tenant des permanences régulières, etc.) ; en résumé, l'hybridation participerait intrinsèquement à la dimension de l'accès aux droits.

Outre cette ambition qui nous est apparue majeure, mais qu'il a nécessité du temps à circonscrire, l'accompagnement éducatif a été parmi nos premières hypothèses : un lieu culturel tel que celui-ci devait être saisi comme une opportunité pour les structures éducatives de la ville et pour sa jeunesse dans une large mesure, eu égard aux difficultés socio-économiques analysées dans la première partie. Nous avons donc eu l'occasion de questionner par ailleurs cette dimension éducative. Partant de ces nombreux éléments, nous avons pu saisir les ambitions de cette « fourmilière »⁸⁵ que représente l'Atelier Léonard de Vinci, et nous avons choisi de privilégier la perspective de cet équipement comme un lieu de vie sociale, aux enjeux sociaux et culturels prégnants, répondant à des besoins et demandes réels, en résumé, un lieu moderne et modernisateur, mais aussi novateur en ce qu'il propose et promeut, ce qui induit inévitablement des conséquences pour son fonctionnement. Face à cette ambition que nous

⁸² Entretien du 19/01/2023

⁸³ Communication du Conseil municipal, « Le projet scientifique, culturel, éducatif et social », Juin 2021

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Communication municipale

avons choisi de qualifier comme étant globale, il nous est apparu de nombreuses questions et particulièrement celle-ci : puisque c'est un projet à la portée politique forte, quels moyens, outre pour sa construction et son lancement, ont été mis à disposition, dans le but de répondre précisément à celles-ci ?

B. Un fonctionnement sous contraintes

Cet équipement est donc à de nombreux égards porteurs d'ambitions globales qui sont restées comme des fils conducteurs dans nos questionnements et analyses. Toutefois celles-ci se sont heurtées à des contraintes que nous avons identifiées ou qui nous ont été présentées. Nous pouvons en distinguer deux types : les contraintes structurelles et les contraintes conjoncturelles, puisque notre projet s'est déroulé dans des circonstances données auxquelles il nous a fallu nous adapter, et sur lesquelles nous revenons dans la partie suivante (III.). En outre, nous identifions ces contraintes comme relevant pour une large part de la structuration de l'équipement et notamment de l'hybridation des pôles culturel et social, qui ne sera qu'esquissée ici et développée en quatrième partie.

Les contraintes présentées ici tiennent donc plutôt à ce que nous identifions comme des contraintes structurelles, sans qu'il n'y ait de fatalisme implicite. Le premier élément sur lequel nous souhaitons revenir est la question des horaires. Les horaires actuels d'ouverture au public sont les suivants :

<p>Mardi 14h-19h Mercredi 10h-19h Vendredi 14h-19h Samedi 10h-17h</p>

Ces horaires soulèvent plusieurs questionnements. Tout d'abord, trois jours par semaine sont complètement fermés au public : les lundi, jeudi et dimanche. Toutefois, cela ne signifie pas que l'équipement est complètement fermé : certaines activités du centre social peuvent avoir lieu, ou encore le « Café social » (situé au rez-de-chaussée) est parfois ouvert les lundis après-midi. Cela pose la question de la lisibilité de ces horaires pour les usager·ères : les horaires d'ouverture au public ne sont pas équivalents aux horaires d'ouverture de l'équipement. Plus largement, lorsque nous avons questionné les usager·ères sur ces horaires, une grande majorité

a considéré que l'équipement n'était pas assez ouvert. Or nous avons relevé, dans la communication officielle citée précédemment, que « les horaires d'ouverture participent aux droits culturels des habitants⁸⁶ ». Nous identifions ainsi la question des horaires, sans la considérer comme un handicap fondamental de l'équipement, comme une source de contraintes, à la fois pour les usager·ères et pour le personnel de l'Atelier.

Pour les usager·ères d'abord, même si ces horaires se veulent adaptés, il reste que l'on considère ces plages assez restreintes, outre la fermeture de trois jours dans la semaine. En effet, au vu de la fréquentation intense que connaît l'équipement, il ne fait pas de doute que des horaires élargis rencontreraient la même fréquentation et ce de tous types de publics. Nous n'ignorons toutefois pas que ces horaires sont aussi le résultat d'une volonté des personnels, ou, en tout cas, d'une équipe trop restreinte pour qu'il puisse en être autrement. En outre, si l'on qualifie, comme il nous l'a été présenté par divers·es acteur·ices, l'Atelier Léonard de Vinci comme un lieu de vie sociale au sens large, nous considérons que ces horaires ne sont pas en complète cohérence avec cette définition. Par ailleurs, le pôle social de l'équipement n'y trouve pas son compte : un centre social se caractérise aussi par un accueil large du public, l'accueil étant considéré comme la « clé de voûte d'une veille sociale⁸⁷ » permettant l'identification efficace des problématiques de tous types de visiteur·euse. Construit par et pour les habitant·es dans la théorie, nous pouvons émettre l'hypothèse que ces ouvertures restreintes peuvent être un frein relatif à l'accès effectif aux droits pourtant promu par l'équipement. Cela ne signifie pas que les démarches des équipes sont vaines, mais que particulièrement pour le pôle social, qui, on le rappelle, répond à des besoins réels sur le territoire et à un manque prégnant auparavant, cela pose une difficulté supplémentaire.

Par ailleurs – si nous y reviendrons plus en détail dans l'analyse de l'hybridation de l'équipement - nous avons conduit notre projet à un moment où le projet social restait encore, dans une certaine mesure, indéfini. Notre première hypothèse était une très relative présence de l'aspect « centre social » au sein de l'équipement. Et en effet, l'équipe du pôle social ne s'est étoffée qu'au cours de l'année 2022, et, selon les dires de l'équipe, l'enjeu pour l'année 2023 est bien la délimitation de ce projet social et la définition des priorités⁸⁸. Nous notons toutefois ici une ambivalence : il nous est apparu que ce pôle social était encore en phase de lancement, une hypothèse appuyée par le fait que lors de la conduite de nos questionnaires auprès des habitant·es et des usager·ères de l'équipement, l'existence même de ce pôle social était dans une large mesure inconnue. Pourtant, les activités et projets mis en œuvre rencontrent un succès important et il nous a été évoqué des listes d'attente pour certains d'entre eux⁸⁹. En outre, la démarche « d'aller vers » présentée précédemment est déjà active et va se déployer au cours de

⁸⁶ Communication du Conseil municipal, « Le projet scientifique, culturel, éducatif et social », Juin 2021

⁸⁷ Gangneux, Béatrice. « Centres sociaux et espaces de vie sociale », *Empan*, vol. 120, no. 4, 2020, pp. 26-35

⁸⁸ Entretien du 19/01/2023

⁸⁹ Entretien du 15/02/2023

l'année 2023 : très concrètement, les équipes sortiront de leurs murs pour aller à la rencontre des habitant·es et présenter le centre social. La référente famille fait déjà de nombreuses présentations des activités lorsque, par exemple, des partenaires sociaux ou culturels investissent les lieux. Ce fonctionnement sous contraintes tient donc ici pour une large part à l'appropriation encore inaboutie des habitant·es de ce centre social, dont les équipes ont toutefois conscience.

Néanmoins, le fait que cette appropriation du centre social n'ait été possible que pour un petit nombre d'usager·ères est aussi grandement le fait d'un manque de moyens financiers. Sur certaines activités du centre social qui ont un grand succès, il y a des listes d'attente énormes, par exemple le "Rendez-vous des babynous", qui est de l'éveil sensoriel et de la "babygym" pour les 0-4 ans le mardi matin. Hormis une activité, le café des parents, toutes les activités du centre social sont à plein régime, avec de longues listes d'attente. Dans un entretien avec un membre du centre social, la question des moyens financiers revient plusieurs fois. Ils sont vus comme insuffisants étant donné l'ampleur de l'équipement. Et les budgets sont souvent inférieurs aux attentes des employé·es. Néanmoins, le fait d'être dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) permet à ce membre du centre social de l'Atelier d'aller chercher des financements de la métropole pour certaines actions. Plus précisément, certaines actions sont financées par les Maisons de la métropole : ateliers cuisine (financement des intervenant·es), sorties sportives, etc. En plus du manque de moyens vis-à-vis de la demande des familles, la crise énergétique et la hausse du prix des transports, dont les effets sur l'offre culturelle à Vaulx-en-Velin seront par ailleurs traités dans la troisième partie, ont contraint le centre social à augmenter le prix des sorties, ce qui est dérangeant pour le membre du centre social que nous avons rencontré. L'aide aux devoirs est une autre activité où le manque de moyens se fait ressentir : une de nos interlocutrices du centre social nous explique que dans ses précédents emplois dans d'autres centres sociaux, elle avait du personnel pour l'épauler sur cette activité. Au centre social de l'Atelier, l'aide aux devoirs dépend notamment de l'aide d'une personne employée par la ville qui vient former des parents pour l'aide aux devoirs. Notre interlocutrice, qui organise cette activité, nous explique qu'elle ne pourrait pas faire fonctionner seule cette activité. En général, elle nous explique que l'équipe de l'Atelier est épuisée, ce qui ne facilite pas les initiatives et les innovations dans les activités, et que cela est dû au fait que malgré cette situation, il y a un manque d'embauches. Nous avons pu entendre les mêmes éléments du côté de la direction adjointe au pôle social de l'atelier, qui nous dit également que les moyens du centre social sont limités et donc que l'équipe est incomplète pour répondre à la demande des familles. Un exemple est le fait que la ludothèque soit sur-sollicitée, que l'espace dédié à ce service soit trop petit, et que donc l'équipe, trop peu nombreuse, a du mal à répondre aux nombreuses familles qui veulent profiter de cet espace. La direction adjointe au social estime que les postes auraient besoin d'être tous doublés pour répondre au volume de fréquentation et de demande. En plus du manque de personnel pour

l'organisation d'activités du centre social, le manque de place et de salles est également soulevé comme une contrainte. En ce qui concerne l'utilisation des salles, la membre du centre social que nous avons rencontré nous explique qu'elle doit être vigilante au fait qu'il puisse parfois manquer de salles pour ces activités. En effet, les activités de la médiathèque, mais aussi les activités d'autres organisations ou associations qui investissent les lieux, s'ajoutent à celles du centre social à l'intérieur de l'Atelier.

Par ailleurs, l'aspect "maison de quartier" peut parfois s'effacer au profit d'espaces codifiés de médiathèque, même si d'autres, comme la salle de danse ou le café social peuvent ramener, si leur investissement est effectif et que des projets y sont conduits régulièrement, à cet aspect spécifique de lieu de vie sociale. L'appropriation du lieu codifié "médiathèque" semble aboutie dans le sens où la fréquentation est importante, comme le montre les questionnaires réalisés tant auprès des usager·ères dont la fréquentation est largement régulière (une à plusieurs fois par semaine⁹⁰) que des habitant·es qui, s'ils ou elles n'ont pas (encore) fréquenté le lieu, se disent intéressé·es et susceptibles de s'y rendre à court ou moyen terme. D'un autre côté, ce stade de décollage du pôle social de l'Atelier se heurte à des contraintes économiques liées à la conjoncture (cf. *infra*).

Enfin, nous avons choisi, pour qualifier ce fonctionnement sous contraintes, de parler d'une opérationnalisation inaboutie, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de ramener nos observations au contexte donné : outre l'aspect conjoncturel que nous aborderons ci-après, le lieu est encore extrêmement récent et ses ambitions nécessitent du temps pour être pleinement mises en œuvre et que les habitant·es s'approprient l'équipement. La question du personnel peut aussi être posée : l'équipe du pôle social n'est toujours pas complète, et la coopération entre les équipes nécessite un certain temps d'adaptation. En effet, les attendus, par exemple en termes de calme, de disponibilité des professionnel·les, ne sont pas les mêmes selon qu'en tant qu'usager·ère, on investisse une médiathèque ou une maison de quartier.

Ce fonctionnement sous contraintes peut donc s'expliquer par ces facteurs structurels : organisation de l'espace et de l'équipement en tant que tel (ce qui renvoie aux difficultés de l'hybridation, cf. *infra*), personnel, budget. Cependant, la conduite de notre projet s'est aussi déroulée dans un contexte donné et une conjoncture peu favorable, auquel il a été nécessaire pour les équipes de l'Atelier, mais aussi pour nous, de s'adapter.

⁹⁰ Questionnaire conduit auprès des usager·ères de la MMQ

III. LES EFFETS DE L'IMPLANTATION DE CET ÉQUIPEMENT SUR L'OFFRE CULTURELLE DE VAULX-EN-VELIN

A. Une offre culturelle déséquilibrée par la conjoncture économique

Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'arrêt des approvisionnements de gaz entre l'Europe et la Russie a déstabilisé les prix du marché de l'énergie et par là initié une vague inflationniste. D'emblée, il semble important de préciser que la commune de Vaulx-en-Velin, à l'instar des autres collectivités, est doublement touchée par ce phénomène. D'une part, les contrats d'électricité ont augmenté de près de 15% pour la commune⁹¹, ce qui a eu une incidence non négligeable sur son budget. D'autre part, les taux d'intérêt ont été augmentés ce qui asphyxie d'autant plus les finances locales. Par conséquent, des arbitrages politiques ont été nécessaires pour rester dans les clous du budget ; sur le plan culturel, l'offre de la commune a dû être réajustée, temporairement, pour tenir compte des coûts d'exploitation trop élevés de certains bâtiments culturels. Finalement, si l'arbitrage temporaire favorise l'Atelier Léonard de Vinci, une dynamique de fond semble, dès à présent, lui conférer une importance centrale dans la politique culturelle de Vaulx-en-Velin, au risque de déséquilibrer l'offre culturelle sur le reste du territoire.

Premièrement, il convient de rappeler la place prépondérante qu'occupent les coûts liés aux bâtiments dans le budget des communes, ce qui peut expliquer les décisions de fermetures temporaires. En effet, les bâtiments sont le premier poste de dépenses des collectivités, ils représentent 78% de leurs consommations énergétiques et 69% de leurs dépenses⁹². Dans le contexte actuel de tension très forte sur les prix de l'énergie, le poids des bâtiments dans les finances n'en est que décuplé. Par conséquent, d'une part, la commune a décidé⁹³ de fermer pour une durée d'un mois (février) le planétarium, malgré le fait que ce soit un des éléments qui contribue à l'attractivité culturelle du territoire vaudais. Le cinéma "Les Amphis" a pour sa part été fermé pour une durée indéterminée. Le bâtiment qui accueillait le cinéma était une passoire thermique, rendant les coûts fixes d'autant plus élevés, et l'activité y demeurerait assez faible. En outre, au regard de sa faible rentabilité et de l'importance des coûts induits par son

⁹¹ Échange avec le partenaire

⁹² Aussilloux Vincent, Baiz Adam, France Stratégie, la note d'analyse, octobre 2020, n°95

⁹³ Échange avec le partenaire

maintien en service, il a été décidé de le rénover pour envisager un fonctionnement plus moderne et plus attractif pour les habitants. En effet, ce cinéma était surtout fréquenté par des personnes âgées⁹⁴, ce qui détonne avec la très jeune population de la commune. Sur ce point, il est intéressant de mentionner ce qui a motivé ce choix. En raison de l'attachement de la maire au lieu et à sa symbolique, la volonté politique a été de conserver la Médiathèque-Maison de quartier ouverte à tout prix. Par conséquent, les habitant·es du Grand Mas ont eu l'opportunité de conserver l'usage d'un équipement neuf aux fonctions multiples, tandis que les habitant·es du nord du Mas ont perdu un équipement culturel de proximité. En ce sens, le choix de la fermeture du planétarium est autrement plus significatif de l'importance accordée à l'Atelier. La crise énergétique, par le mécanisme qu'elle enclenche sur les coûts d'exploitation des bâtiments, est donc un des éléments qui déstabilise l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire vaudais.

Ensuite, afin de limiter les conséquences de la fermeture du cinéma les Amphis sur les usager·ères, il a été décidé que l'Atelier Léonard de Vinci abritera prochainement un pôle image⁹⁵. Les activités proposées par ce pôle image seront doubles : il sera composé d'une partie cinéma et d'un studio de création, l'enjeu étant « d'être présent sur l'ensemble de la chaîne entre la conception et le visionnage ».⁹⁶ En moins d'un an d'existence, l'Atelier Léonard de Vinci a déjà absorbé la fonction d'un autre équipement culturel, en l'occurrence le cinéma. Eu égard le caractère polyvalent de l'Atelier, ses capacités sont multiples et lui permettent de recouper des fonctions déjà exercées par d'autres équipements culturels, dont la vocation est spécialisée. La salle de spectacle rétractable est un outil intéressant où l'on peut envisager des productions théâtrales, artistiques en tout genre et cinématographiques. C'est d'ailleurs cette composante de l'Atelier qui permet d'y envisager la création d'un pôle image. Toutefois, compte tenu du fait que l'Atelier est encore en rodage et, accessoirement, en période de croissance, on peut souligner un risque d'interférences voire de concurrence, à l'avenir, entre l'Atelier et le Centre culturel communal Charlie Chaplin (5C).

En l'absence du cinéma les Amphis, la création de ce pôle image est une alternative culturelle intéressante pour les usager·ères de l'Atelier Léonard de Vinci. Tout l'enjeu est de savoir si ce service va demeurer, y compris en cas de réouverture du cinéma, ou bien s'il va le remplacer en tant que tel. Il s'agit de préciser que l'offre culturelle des deux équipements (auparavant, le cinéma les Amphis et à présent l'Atelier) sur ce domaine est sensiblement différente. Par conséquent, dans l'attente d'un nouveau projet et d'une potentielle réouverture, le pôle image va se construire et attirer du public, le tout grâce à l'encadrement du personnel anciennement affecté aux Amphis. Dans le cas d'une réouverture des Amphis et d'un maintien du pôle image qui aurait su trouver son public, à nouveau un doublon s'installerait à l'échelle

⁹⁴ Échange avec le partenaire

⁹⁵ Entretien du 15/02/2023

⁹⁶ *Ibid.*

du territoire. Toujours dans cette hypothèse, l'Atelier en sortirait grandi avec un agrément culturel supplémentaire, renforçant par là sa position dans les équipements culturels mais déséquilibrant aussi l'offre culturelle à l'échelle du territoire. Toutefois, cette hypothèse de maintien en fonctionnement pose un double problème. Ainsi, le personnel de l'ancien cinéma serait mobilisé à l'Atelier, il serait donc indispensable de recruter à nouveau pour opérer le cinéma les Amphis rénové. Au fond, ce problème de personnel sera aussi un enjeu financier pour le budget de la commune. Enfin, une dernière possibilité est celle d'un retour à la situation originelle, le cinéma rouvre et le pôle image disparaît. Seulement, il nous semble important de souligner certains points de vigilance. En effet, la tendance qui se dessine, à travers la hausse de budget et l'attachement politique au lieu, laisse préfigurer une logique de valorisation de l'Atelier pour contribuer au rayonnement du Mas du Taureau. Néanmoins, si pour y parvenir l'Atelier Léonard de Vinci absorbe toutes les attributions des autres équipements en les doublant, une telle dynamique nuirait à l'offre culturelle globale du territoire.

De plus, toujours dans un contexte de tension sur les prix de l'énergie et donc, mécaniquement, sur le budget de la commune, s'il a été décidé de diminuer le budget des autres équipements culturels d'environ 10 à 15%⁹⁷, le budget de l'Atelier Léonard de Vinci jouit, au contraire, d'une augmentation de 10% de son budget pour permettre un fonctionnement plus optimal⁹⁸. Il s'agit là d'un choix fort qui démontre, encore une fois, l'importance que prend ce tiers-lieu dans l'offre culturelle du territoire. L'Atelier Léonard de Vinci est donc nettement privilégié sur le plan budgétaire. Au fond, ces dynamiques budgétaires radicalement opposées risquent d'installer plus durablement un déséquilibre dans la qualité de l'offre culturelle à l'échelle du territoire. En d'autres termes, il serait dommageable pour l'offre culturelle globale que cet écart de moyens entre l'Atelier Léonard de Vinci, d'une part, et les autres équipements, d'autre part, perdure puis s'institutionnalise. En effet, lors de nos enquêtes de terrain, les habitants ont pu nous témoigner leur attachement à leurs bibliothèques de proximité.

En outre, la conjoncture économique complexifie⁹⁹, au moins temporairement, le maintien d'une offre culturelle équilibrée à l'échelle du territoire. Finalement, c'est là tout l'enjeu : si la tendance actuelle, qui favorise l'Atelier Léonard de Vinci, se confirme puis s'institutionnalise par la pratique et/ou par la persistance d'un net écart dans les moyens alloués entre équipements culturels, il existe un risque de déséquilibre durable de l'offre culturelle de la commune.

⁹⁷ Échange avec le partenaire

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Entretien du 15/02/2023

B. Une offre culturelle appelée à évoluer structurellement

Au cours de nos recherches, il nous est donc apparu pertinent de questionner l'évolution structurelle de l'établissement. En effet, nous avons vu précédemment que la conjoncture économique portait avec elle des effets particuliers sur l'offre culturelle présente à Vaulx-en-Velin. L'émergence d'un tel équipement, avec les particularités qui lui sont propres, ne peut avoir un effet neutre sur les autres équipements culturels du territoire. L'Atelier Léonard de Vinci, de par sa polyvalence, a été amené à "remplacer", dans leurs missions, certains équipements de la ville. La fermeture d'établissements a pu être absorbée par l'Atelier qui voit alors son nombre de missions augmenter.

Nous avons alors voulu questionner ce phénomène d'accroissement des attributions. L'ambition de l'équipement fut, dès l'origine du projet, un symbole du renouveau souhaité. Le rayonnement culturel de l'Atelier, et par extension du Mas du Taureau, se voulait métropolitain¹⁰⁰. Ce dernier ne pouvait être accompli par une "simple" bibliothèque municipale. La Médiathèque s'est alors dotée de dispositifs qui ont peu à peu déplacé le centre de gravité de l'offre culturelle en sa faveur. Si cette concentration n'est pas négative en soi, il s'agit de rester lucide sur son efficacité. La diversité des activités culturelles proposées implique une organisation particulière de par la fusion des publics, mais aussi des professionnel·les. Il se peut par ailleurs que ces derniers soient naturellement moins polyvalents que l'équipement qu'ils administrent. C'est alors que la coopération avec les agent·es des autres équipements culturels est essentielle. En témoigne que les activités anciennement dévolues aux 5C et reprises par l'Atelier sont dépendantes, pour leur bon fonctionnement, de la coopération des agent·es du 5C. Cette situation, pour l'heure ponctuelle, peut amener à des questionnements sur l'évolution structurelle de l'équipement. De plus, la notion d'hybridité implique de fait un travail de concert entre les équipes qui peut se révéler délicate au vu du nombre croissant d'activités proposées. Le recrutement de nouveaux agents est alors une solution qui aurait paru envisageable dans d'autres conditions. Il suffit d'observer l'arbitrage qui doit être fait au niveau de la politique sociale pour questionner l'ambition croissante de l'Atelier au sujet de l'offre culturelle. À moins que la politique culturelle domine, en quelques sorte, son pendant social...

Par ailleurs, le seul facteur budgétaire ne peut remplacer les spécificités des autres équipements. Au cours de nos recherches sur le terrain, la localisation de l'Atelier a été un point d'attention fréquent. Tout d'abord sur la question de la notoriété de l'équipement. En effet, si l'équipement ambitionnait de rayonner à l'échelle de la métropole, force est de constater que ce n'est pas encore le cas. C'est au cours d'un entretien avec un maître d'école de l'école

¹⁰⁰ Fiche présentation de la Public Factory

élémentaire Federico Garcia Lorca, qu'il nous a été affirmé que seuls "2 élèves sur une classe de 24" avaient connaissance de l'existence de l'Atelier et qui y étaient allés. Cette école n'est pourtant située qu'à 1,7 km de celui-ci. "*Être connus et identifiés*" sera sans doute l'un des enjeux à court terme afin d'établir "*un petit réseau des établissements scolaires pour pouvoir travailler de façon plus réactive et plus directe*"¹⁰¹. Le maître d'école a néanmoins continué en nous détaillant la coopération active de l'école avec la bibliothèque de proximité, la bibliothèque Marcel Roche. L'établissement joue un rôle significatif dans l'éducation des élèves, qui ne peut être aisément remplacé par l'Atelier. Un habitant, aux alentours de l'école Federico Garcia Lorca nous a même confié avoir découvert la "médiathèque" en allant au mur d'escalade du Mas-du-Taureau. Le constat d'une identification partielle de l'Atelier par les Vaudais·es est, naturellement, d'autant plus notable lorsque que l'on s'éloigne de l'Atelier. Sans écarter la priorité donnée au Mas du Taureau dans l'ancrage territorial de l'équipement, il s'agit ici de questionner la concentration de l'offre culturelle au sein de ce dernier. Cette concentration pourrait nuire à l'attachement qu'expriment certain·es habitant·es aux bibliothèques de proximité. Les établissements scolaires ne disposent par ailleurs pas nécessairement d'une logistique leur permettant de se rendre à l'Atelier sur les horaires scolaires. Nos rencontres avec les habitant·es du Mas du Taureau ont confirmé la bonne implantation de l'équipement sur ce territoire. Cependant, cet attachement tend, naturellement, à se nuancer plus l'on s'éloigne de ce quartier. Pis, l'Atelier paraît parfois souffrir de l'imaginaire que renvoie le Mas du Taureau. Certaines des personnes interrogées expriment une réticence à l'utilisation de l'équipement à cause de la perception qu'ils ont de ce quartier¹⁰². La diversité économique et sociale entre les habitant·es du nord et du sud de Vaulx-en-Velin est indéniable. Sur ce point, nous pensons par ailleurs que l'Atelier Léonard de Vinci a un véritable rôle à jouer en tant que symbole du programme de rénovation urbaine de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas du Taureau. L'attractivité de l'Atelier passera ainsi par la poursuite de la politique de la ville mise en place au Mas du Taureau. L'inverse est également vrai. Sur le point de l'attractivité géographique, la multiplicité des équipements apparaît essentielle et par nature irremplaçable. Une stratégie de conquête des publics est néanmoins mise en place, actant la place prépondérante dont se réclame l'Atelier. Le cas de la bibliothèque Paul Eluard, située au Village, est en ce sens notable :

" [À propos des évolutions de fréquentations] dont on sait quelle va être la plus impactante en termes de fréquentation c'est la bibliothèque Paul Eluard qui est dans le village, qui est à moins de 15 minutes de la médiathèque. On sait que quand la bibliothèque est à moins de 15 minutes d'un quartier avec une population de village qui est justement une population on va dire plus aisée, par rapport au Mas du Taureau, eux ils savent qu'il faut venir ici et que c'est ici qu'ils vont trouver des collections. Oui,

¹⁰¹ Entretien avec un acteur du pôle social de l'Atelier

¹⁰² Entretiens sur le terrain - Questionnaires

donc on sait que voilà c'est plutôt Eluard qui va être la bibliothèque moins fréquentée par des adultes autonomes par contre, par rapport aux écoles, les scolaires qui sont à côté ça marche toujours, par rapport aux personnes âgées ça marche toujours, et voilà c'est un peu le dimensionnement plutôt à trouver"¹⁰³

La perte de fréquentation supposée pour la catégorie des "adultes autonomes" nous amène à questionner la pérennité de la bibliothèque Paul Eluard. Quid alors des "scolaires" et des personnes âgées ? Suffiront-ils à justifier l'existence de cette bibliothèque ou sont-ils condamnés à suivre cette voie de centralisation ? La fermeture d'une ou plusieurs bibliothèques pourrait alors avoir un effet néfaste sur l'accès à la lecture des jeunes vaudais·es. Les bibliothèques de taille modeste, qui ne disposent pas du même capital économique ou encore le même accès aux nouvelles technologies, auront ainsi plus de mal à justifier leur existence face au symbole que représente l'Atelier Léonard de Vinci pour la municipalité. L'incitation géographique des bibliothèques est pourtant un point qui est revenu de façon récurrente aux cours de nos recherches.

*"C'est le public lui-même qui est la ressource principale des bibliothèques de proximité : il les peuple plus qu'il ne les visite. [...] En somme, les bibliothèques de proximité ont largement dépassé le statut de tiers-lieu."*¹⁰⁴

N'ayant pas le recul nécessaire sur la situation, nous ne pouvons, à ce stade, n'émettre qu'un avis partagé sur la mobilité des publics. Il serait alors pertinent, à court et moyen terme, d'évaluer toute baisse structurelle de la fréquentation des équipements culturels de la ville de Vaulx-en-Velin.

¹⁰³ Entretien avec un·e agent·e municipal

¹⁰⁴ Khoury, S. et Rannou, M., *Les bibliothèques de proximité Clermont-Ferrand*, Presses universitaires Blaise Pascal, 2022, Collection « L'Opportune »

C. Une coopération aux accents politiques ?

Matériellement, l'émergence de ce nouvel équipement culturel provoque des remous et nécessite donc un temps d'adaptation pour réussir son insertion dans une forme de coopération constructive avec d'autres équipements du secteur culturel. Néanmoins, au-delà de cette phase de rodage traditionnelle, l'émergence de cet équipement est marquée par des formes de coopération moins habituelles. Le rôle politique est ainsi indissociable de l'Atelier¹⁰⁵, d'abord dans la genèse du projet, mais aussi dans les orientations voire dans l'usage du lieu. Contrairement aux autres équipements, l'Atelier Léonard de Vinci se singularise par une relation bilatérale verticale entre la maire et le directeur de l'équipement, et l'on peut qualifier cette relation de tandem. En outre, Vaulx-en-Velin ne dispose pas d'une vraie direction des affaires culturelles et cette absence fait défaut à l'ensemble des équipements culturels du territoire. Ainsi, les formes de connexion qui se créent entre acteurs et actrices et entre équipements demeurent informelles¹⁰⁶ et le fait d'initiatives propres aux acteur·ices.

Dès lors, plus que dans tout autre équipement culturel de la commune, l'Atelier Léonard de Vinci se singularise par une relation bilatérale verticale entre son directeur et la maire¹⁰⁷ que l'on a choisi de qualifier de tandem. Si bien que ce tiers-lieu flambant neuf prend alors un aspect politique inattendu qui ne fait pas partie du projet initial. Initialement, le projet est bien issu d'une volonté de la maire, et marquait d'ailleurs par là une rupture avec la précédente mandature. Dans un second temps, les habitant·es ont pu exprimer des préférences dans le cadre d'une grande consultation citoyenne. Depuis l'ouverture, la verticalité des décisions et des orientations impulsées par le cabinet de la maire prévalent sur la co-gestion avec les usager·ères, qui étaient également supposés contribuer aux décisions d'usage et de fonctionnement concernant le tiers-lieu. Ainsi, la verticalité semble ne laisser que très peu de place à l'initiative des usager·ères. Sans être parvenus à nous entretenir avec la Maire, Madame Hélène Geoffroy, son premier adjoint et son adjointe à la culture, la compréhension de son ambition politique pour cet équipement et, plus largement pour le Grand Mas, nous fait défaut. Toutefois, l'analyse de nos enquêtes de terrain et de nos entretiens nous permet de donner certains éléments qui pourraient expliquer l'omniprésence du politique.

En raison du passé du quartier du Mas du Taureau, présenté dans la première partie de l'exposé, c'est un lieu où l'intervention politique est particulièrement sensible. C'est une des raisons qui ont poussé le pouvoir politique actuel à entreprendre la rénovation de ce quartier. Il se trouve que cet Atelier Léonard de Vinci est la clé de voûte qui symbolise le renouveau de ce quartier. Ce tiers-lieu offre aux habitant·es du Grand Mas des services culturels, à travers sa fonction de médiathèque, et des services sociaux, à travers sa fonction de centre social.

¹⁰⁵ Entretien du 13/02/2023

¹⁰⁶ Échange avec le partenaire

¹⁰⁷ *Ibid.*

Seulement, notre analyse nous pousse à entrevoir un autre usage moins évident au regard de la fonction première du lieu : un usage politique¹⁰⁸. En effet, depuis son ouverture, la politique se mêle quelque peu aux événements organisés par l'Atelier, notamment sur la volonté du cabinet de la Maire. En outre, l'Atelier a été retenu pour organiser les assises des quartiers populaires durant les mois de février-mars 2023 et, plus récemment, une cérémonie de signature du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations y a également été organisée. Par conséquent, dans un quartier hautement symbolique, l'Atelier semble aussi être un moyen pour le pouvoir politique municipal de mettre en scène et donner corps à son action politique sur ce territoire. En d'autres termes, au-delà de ses fonctions officielles, de manière plus informelle et spontanée, cet Atelier permet et illustre le retour de l'action politique sur ce territoire. Cette caractéristique peut expliquer l'étroite relation entre le directeur et la maire, qui, concrètement, s'exprime par la forte dépendance de l'Atelier aux impulsions décidées par le cabinet. Il s'agit là, également, d'un élément qui peut expliquer l'attachement très fort du politique à ce lieu. L'analyse du discours du personnel de la Médiathèque-Maison de quartier sur ce point est intéressante. En effet, il semblerait que les membres du personnel perçoivent cet usage politique du lieu comme un détournement de sa vocation¹⁰⁹. Par ailleurs, cela générerait également une frustration du personnel qui craint l'envoi d'un mauvais signal aux usager·ères.

Enfin, cette relation bilatérale asymétrique qui accorde au politique un poids important dans toutes les décisions relatives à l'Atelier Léonard de Vinci amplifie l'importance accordée à ce nouvel équipement ; cela préfigure le positionnement nodal de cet équipement, au carrefour de la politique culturelle globale de la commune, de l'action politique sur le territoire du Grand Mas et de l'action sociale mais aussi comme symbole du renouvellement du quartier. En raison de ce positionnement stratégique pour l'action politique et pour l'attractivité du territoire, la tentation politique d'accorder toujours plus de moyens à l'Atelier pour optimiser son fonctionnement devrait être nuancée par la potentielle perte de moyens des autres équipements, qui dégraderait la qualité de l'offre dans d'autres endroits du territoire et risquerait de créer des tensions entre les structures.

Ensuite, les acteur·ices des différents équipements culturels de Vaulx-en-Velin ont des discours sensiblement différents sur la nature des relations qu'ils entretiennent. En effet, certains pointent une coopération où tout le monde sortirait gagnant. Le personnel du 5C, par exemple, a le sentiment d'être en soutien de l'Atelier sur la partie spectacle pour laquelle il dispose d'une compétence plus aboutie. Les acteur·ices de la salle de spectacle des 5C collaborent d'ailleurs avec l'Atelier en lui prêtant du matériel de son ou d'éclairage, et cela même si les caractéristiques des deux salles ne sont pas exactement les mêmes. Dès lors, ces acteur·ices perçoivent cette coopération comme positive en ce qu'elle permet de proposer aux

¹⁰⁸ Échange avec le partenaire

¹⁰⁹ Entretien avec personnel de l'Atelier Léonard de Vinci

habitant·es une offre plus importante en raison des possibilités qu'autorisent les deux salles. De fait, selon ces acteur·ices, il s'agit d'une complémentarité entre les deux entités dont les potentiels - différents - se complètent¹¹⁰.

« Je ne suis pas là à me dire « la médiathèque va nous faire de l'ombre. », non. Déjà on n'est pas du tout sur le même créneau, voilà »

« Enfin en tout cas moi j'essaye de créer des connexions, et ça c'est à mon initiative pour le coup. Et ce que je trouve dommage, c'est qu'enfin quand je le laisse à mon initiative, c'est que ce n'est pas plus établi. C'est-à-dire que, le jour où je pars et que j'ai quelqu'un qui me remplace, et que ça ne lui vienne pas à l'idée de faire ça »¹¹¹.

Cependant, cet avis n'est pas unanime. En effet, il nous a été rapporté que la priorité accordée à l'Atelier génère des frustrations - *« encore tout pour l'Atelier¹¹² »* - parmi le personnel des autres équipements culturels de la commune. Le directeur de l'Atelier nous a d'ailleurs confié percevoir cette frustration. Mais la position du personnel des autres équipements n'est pas incompréhensible dans la mesure où ils peuvent ressentir un sentiment de dépossession, de dépouillement voire de déclassement à mesure que l'Atelier s'affirme comme l'équipement culturel de premier plan du territoire. Cette frustration issue du décalage de moyens n'est en rien rassurée par l'absence totale de coordination culturelle ; elle pourrait pourtant, par un pilotage global de l'offre culturelle dans le but de donner une trajectoire à chaque équipement, rassurer le personnel et lui permettre de se projeter autrement qu'à travers une réduction continue de leurs moyens au profit de l'Atelier.

Par ailleurs, le fait que le réseau des bibliothèques de la commune soit mis sous la direction de l'Atelier implique, d'une part, que l'Atelier s'affirme aussi comme un vecteur de coordination d'un segment de l'offre culturelle, et d'autre part, que les méthodes de travail du personnel des bibliothèques vont devoir évoluer¹¹³. En effet, pour le directeur de l'Atelier, ce modèle de fonctionnement est dépassé et le personnel devra gagner en polyvalence. Cette première réorganisation confère encore une importance certaine dans l'organisation de l'offre culturelle de la commune à l'Atelier qui, en plus d'abriter des capacités qui lui permettent de concurrencer les autres équipements, prend le dessus sur le secteur de lecture. Cette acculturation aux méthodes de travail de l'Atelier démontre bien une forme de verticalité dans la relation qui se construit avec le réseau des autres bibliothèques.

En somme, l'arrivée de l'Atelier Léonard de Vinci est perçue par une partie des acteur·ices du secteur culturel de la commune comme une opportunité qui permet d'amplifier l'offre culturelle proposée aux habitant·es ; pour d'autres, cette émergence bouleverse

¹¹⁰ Entretien du 15/02/2023

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Entretien avec le commanditaire

¹¹³ *Ibid.*

l'équilibre qui pouvait exister auparavant entre les équipements. Globalement, il ressort de notre analyse que cette coopération est tolérée par les acteur·ices du secteur culturel tant qu'elle reste informelle et ponctuelle. Cependant, sans cadre clair, procédures et objectifs définis en conséquence, cette coopération tacite pourrait aussi renforcer la position centrale qu'occupe l'Atelier Léonard de Vinci, notamment en raison de la croissance de son offre culturelle, et déséquilibrer l'offre culturelle à l'échelle de la commune. Surtout, des tensions sous-jacentes entre structures sont déjà présentes, à peine un an après l'ouverture de l'Atelier.

Enfin, l'élément qui revient de manière quasiment unanime est le manque de coordination de l'offre culturelle. Les acteur·ices de ce secteur déplorent que le pilotage de chaque équipement, décidé par les directeur·ices respectifs, ne soit pas inséré dans une stratégie de pilotage globale. En l'état, les discussions qui ont effectivement lieu rendent seulement compte de ce qui se passe et non de ce qui est envisageable d'un point de vue technique, ressources humaines ou encore financier pour opérer une offre culturelle globale ou des coopérations plus formelles sur certains projets. D'une part, cette absence de coordination est dommageable pour la cohérence de l'offre culturelle globale de la commune, de l'autre, elle ne permet pas de créer des synergies entre acteurs qui pourrait faire profiter aux habitants d'une offre culturelle renouvelée.

*« Déjà on n'a pas de direction des affaires culturelles à proprement affirmée »
« C'est compliqué de dire qu'il y a une vraie coordination culturelle avec une réflexion de fond, c'est-à-dire que toutes les structures culturelles ou les personnes du territoire qui agissent en faveur de la culture se mettent autour d'une table pour déterminer un plan d'action en lien avec une volonté politique de développer tel et tel axe au niveau culturel. Ça, ça n'existe pas. La seule chose qui existe c'est la maire qui a sa politique »
« Faudrait que ça soit quelqu'un, un directeur de lieu qui prend un peu en charge ça, qui dise 'on se voit une fois par mois', avec un ordre du jour bien fixé, pour des orientations »
« Il faudrait qu'il y ait une décision de restructurer, par exemple, là peut-être la direction des affaires culturelles, avec un coordinateur [...]. Il y a des pilotes à chaque établissement, mais il n'y a pas de grand, de gros pilote en haut en fait, enfin de gros pilotes. C'est le rôle normalement de la DAC ».¹¹⁴*

L'absence de coordination de l'offre culturelle pourrait aussi encourager les acteurs à tenter d'accroître leur utilité dans l'organisation des services culturels pour conserver leurs financements. Cependant, il s'agirait là d'une forme de dysfonctionnement organisationnel. En effet, de tels comportements conduisent à l'accroissement sans cause d'une ou plusieurs composantes du secteur culturel, possiblement au détriment des autres mais pas

¹¹⁴ Entretien avec un membre du Centre culturel communal Charlie Chaplin le 15/02/2023.

nécessairement, et, par conséquent, cela induit un accroissement budgétaire. Cet écueil a été décrit par James Buchanan dans *The Calculus of Consent*. Face à une situation où les acteurs culturels évoluent sans réel pilotage, l'enclenchement d'une telle dynamique nous paraîtrait desservir la cohérence des offres culturelles et la maîtrise des dépenses publiques du secteur culturel.

Ainsi, la montée en compétences de l'Atelier dans l'environnement culturel de Vaulx-en-Velin questionne le rapport de force au sein de l'hybridation et ses effets sur les pratiques sociales et culturelles.

IV. LES CONSÉQUENCES SUR LES PRATIQUES SOCIALES ET CULTURELLES : ÉTUDE DANS ET AUTOUR DE L'ATELIER LÉONARD DE VINCI

Jusqu'ici nous avons montré comment et pourquoi la Médiathèque-Maison de quartier connaît des difficultés administratives d'une part, et provoque un éventuel déséquilibre des équipements culturels de la ville d'autre part – déséquilibre que nous suggérons de continuer à analyser à plus long terme, si nos observations de la conjoncture et nos prévisions sur l'avenir de leur dynamique structurelle sont effectives. Dans cette dernière partie, il s'agit d'observer et d'expliquer concrètement comment l'Atelier et ses habitant·es, usager·ères ou non, interagissent, pour pointer du doigt les conséquences de l'Atelier sur les usages culturels et sociaux des habitant·es du quartier et de la ville. L'axe de réflexion porte en particulier sur la dimension hybride de l'Atelier.

L'Atelier conjugue deux dimensions : le statut de bibliothèque-médiathèque et le statut de centre social (tel que l'agrément CAF permet de le justifier). Il semble que cette hybridation prenne part dans une dynamique politique globale : depuis les années 1980, l'État social s'est effacé au profit, en plus d'une individualisation de l'action sociale, d'une territorialisation de cette dernière¹¹⁵. La politique de la ville étant devenue le prétendant principal des questions sociales, cette territorialisation de l'action peut également être conçue comme une spatialisation de la question sociale¹¹⁶. Dans tous les cas, les conséquences sont les mêmes, à savoir celles d'une *hybridation* générale des différentes prérogatives et dimensions de l'action publique : abstraitement, hybridation de l'État et de la société, et concrètement, hybridation du centre social et de la médiathèque au sein de l'Atelier.

La première question qui se pose alors, est de savoir si effectivement, cette hybridation est opportune ou non. Trois références relatives sont possibles : relativement à la prérogative sociale de l'Atelier, vis-à-vis des prérogatives des institutions étatiques déconcentrées ou non, et relativement à une norme universelle qu'en fait nous ne pouvons définir ni traiter.

¹¹⁵ Paugam Serge, Duvoux Nicolas, « Chapitre 4. Les territoires de la solidarité », dans : , *La régulation des pauvres*. sous la direction de PAUGAM Serge, DUVOUX Nicolas. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 75-92.

¹¹⁶ Tissot Sylvie, Poupeau Franck, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 (n° 159), p. 4-9. DOI : 10.3917/ars.159.0004.

La seconde question consiste à savoir si du point de vue de l'action culturelle traditionnelle et isolée, ce dédoublement de la dimension de l'Atelier qui se traduit par sa caractéristique « tiers-lieu », est pertinente ou non relativement aux difficultés que l'on identifie autour de la notion d'appropriation (comprenant la difficulté liée à la verticalité de la culture légitime).

D'une part, la nuance est faite sur la pertinence de l'attribut « tiers-lieu » relativement à la question d'appropriation culturelle. D'autre part, nous montrons pourquoi la dimension sociale (maison de quartier) de l'Atelier est assombrie par son association à la bibliothèque. Préalablement à ces deux démonstrations, nous faisons un détour par la présentation symbolique de l'Atelier, qui semble participer d'un certain processus de confusion et qu'il s'agit de déconstruire en partie pour mieux comprendre ensuite les effets de l'Atelier sur la pratique des usager·ères et habitant·es.

A. Une présentation symbolique en trompe-l'œil

Le discours de présentation de l'Atelier est ici analysé *en soi* comme explication du potentiel manquement socio-culturel de l'Atelier. Analyser cette présentation symbolique n'est pas seulement mettre en contexte, mais donner un premier jeu d'explication et de démonstration concernant nos conclusions sur les pratiques socio-culturelles des habitant·es.

Sur le plan théorique, il nous semble que, historiquement, la politique de la ville soit marquée par un optimisme discursif « démesuré »¹¹⁷. Et ce, même si aujourd'hui la tendance semble s'être inversée au profit d'un détournement ponctuel de cette branche de la politique (notamment avec la politique d'Emmanuel Macron) – les traces restent. Les éléments symboliques, en particulier langagiers, qui accompagnent cette politique, sont largement chargés de l'ambition de décideurs publics dont les représentations de la réalité sont contraintes par l'aspect essentiellement urbain de la politique : l'agencement urbain, qui tend à se réduire au simple agencement du « cadre de vie »¹¹⁸ prend le dessus sur la compréhension des réalités socio-économiques. L'utilité de cette analyse est de percevoir des raisons expliquant les difficultés d'une politique des quartiers là où on ne les attend pas. Ainsi, l'échec ne serait pas seulement à chercher dans le mauvais usage des moyens d'un « problem-solving », mais bien plutôt dans la construction des représentations antérieures *elles-mêmes*, ambitieuses et optimistes : un optimisme aveuglé et aveuglant qui serait à l'origine des difficultés de la politique de la ville.

Ce que nous retenons de cette proposition dans notre cas pratique, ce n'est non pas d'apporter du pessimisme dans la compréhension de l'Atelier, mais bien plutôt de remettre en perspective toute trace de la conjugaison symbolique d'optimisme urbanistique et d'ambition sociale. Or, l'Atelier apparaît être un cas d'école. En effet, sa présentation publique est marquée par ces caractéristiques : la renommée de l'architecte que l'on n'a cessé de mentionner antérieurement, « la beauté » de la Médiathèque-Maison de quartier largement exprimée et par les acteurs et par les habitant·es, des éléments comme « la bibliothèque du XXI^{ème} siècle »¹¹⁹, la somme financière allouée, ... (déjà énumérés en II-A) – premiers signes d'un processus symbolique à déconstruire.

¹¹⁷ Epstein Renaud, « Chapitre 1. Les échecs de la politique de la ville », dans : , *La Rénovation urbaine*. sous la direction de Epstein Renaud. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2013, p. 33-66.

¹¹⁸ Epstein Renaud, "La rénovation urbaine est-elle évaluable ?", dans : , Agnès Deboulet et Christine Lelévrier, *Rénovations urbaines en Europe*, Presses Universitaires de Rennes, pp.285-289, 2014.

¹¹⁹ D'après les mots du Ministère de la Culture selon notre entretien avec la Direction générale des services de la MMQ. Autrement, voir <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Les-bibliotheques-du-XXIe-siecle-perspectives-et-realites>.

Le discours qui accompagne la construction, la présentation et la légitimation de l'Atelier est florissant et peut se comprendre comme justificateur d'intérêts spécifiques autres, mal reliés aux défis socio-culturels.

En premier lieu, nous pouvons mentionner l'étude faite au préalable par le cabinet de conseil ABCD (ingénierie culturelle). Cette étude, publiée en Décembre 2016, répond à la commande faite par les maîtres d'œuvre de l'Atelier concernant l'engagement des élus « *sur le numérique et puis [pour] en même temps commencer une réflexion sur la création d'un pôle culturel et social* ». En s'appuyant sur les analyses faites par Barbara Allen, Emeline Bailly et Michel Bonetti¹²⁰ sur l'évaluation des politiques publiques de la ville, il semble surgir de notre analyse du document fourni par l'étude ABCD un faible questionnement sur les dimensions socio-culturelles du projet (outre sa qualité technique et urbanistique).

Premièrement, on observe que la structure de l'évaluation est principalement centrée sur des aspects techniques, spatiaux et urbanistiques. En effet, seules 4 pages sur 90 sont consacrées aux grands axes du projet culturel et social de l'équipement. De plus, le caractère hybride de l'Atelier et la concertation ne sont pas mis en question mais simplement présentés et compris comme justifiant la mise au centre des habitant·es du quartier. Là où on pourrait s'attendre à des mises en débat, on voit des affirmations légitimantes. Cela semble confirmer le constat général que l'évaluation des politiques publiques de la ville manque de prise en compte de critères plus complexes (sociaux, économiques...) que la simple cause urbaine puisqu'aucun critère ou explication sociologique ne sont donnés antérieurement. En ce qui concerne par exemple sa double relation entre la proximité du quartier et la ville, il n'est rien remis en question mais simplement expliqué que cela sera le cas en raison de « *la nature (de l'offre des ressources) à attirer des usagers de toute la ville et des habitants des villes proches* »¹²¹. Là où justement, la pertinence de cette tension des dynamiques spatiales peut être mise en débat. De plus, il suffit de regarder sur la présentation de l'agence elle-même pour voir qu'elle place au cœur de sa démarche « *l'idée que l'art et la culture participent d'une façon active au développement des territoires, guidée par la nécessité de lier art et culture aux autres compétences des collectivités : économie ; social, enseignement, tourisme, aménagement* »¹²². Ce que nous voulons montrer avec cet exemple de rendu de l'ABCD, qui est présenté par la Direction générale des services comme un élément probant de la construction « *très concertée* » de l'Atelier, c'est qu'il contribue à renforcer et à légitimer une structure symbolique *déjà existante* qui accompagne le projet général d'après des critères évaluatifs (normatifs) spécifiques : urbains et très peu socio-culturels (ou alors avec un présupposé qu'il s'agit d'interroger).

¹²⁰ Renaud Epstein, "La rénovation urbaine est-elle évaluable ?" *Ibid.*

¹²¹ Étude ABCD, p.27

¹²² <http://www.abcd-culture.com/>

En second lieu, une hypothèse que nous avons voulu mettre en exergue sans toutefois pouvoir la valider, c'est l'éventuelle (ou partielle) instrumentalisation symbolique de l'Atelier par un projet politique plus général. La concordance des temps politiques et techniques entre le programme politique de la Maire et de l'Atelier est intrigant. Lorsque Hélène Geoffroy devient Secrétaire générale du ministère de la Ville en 2016 naît également l'idée de la construction de l'Atelier. De même, nos entretiens informels avec les responsables nous permettent d'avancer l'idée d'un privilège accordé à l'Atelier relativement à d'autres équipements. Nos entretiens formels nous ont aussi laissés suggérer que l'intégration d'un pôle social à l'Atelier est un projet spécifiquement attaché à la personnalité politique de la Maire :

« Membre de la Public Factory : *Est-ce que c'est parce que c'est davantage un lieu de rencontre et de sociabilité par rapport aux autres bibliothèques ?*

Responsable de l'Atelier : *(silence). Posez la question à madame La Maire (rire). Parce que ça a vraiment été une volonté de Hélène Geoffroy pour le coup* ». ¹²³

Pour ces raisons, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle il y a lieu d'une instrumentalisation symbolique au service d'intérêts politiques.

Enfin, le discours des acteur·ices lui-même peut montrer ce lien entre une dynamique urbanistique ambitieuse et la volonté d'hybridation entre le domaine social et le domaine culturel. La compréhension et la justification de l'hybridation participent à une dynamique générale correspondant à une posture administrative particulière (le New Public Management)¹²⁴ – le « design de service » :

« *Ensuite, pour aussi commencer à mettre tout le monde dans la réflexion de comment on va vivre et justement sur ces questions d'hybridation de parcours de comment s'approprier le lieu, en fait on s'est dit qu'on allait lancer une démarche design de service et on a eu une équipe de designers qui sont venus sur Vaulx-en-Velin, pour commencer à mettre tout le monde dans la réflexion de comment on va vivre, à ces questions de parcours d'hybridation, d'appropriation des lieux, on s'est dit qu'on allait lancer une démarche design de services* » ¹²⁵

¹²³ Échange avec le partenaire

¹²⁴ Renaud Epstein, "La rénovation urbaine est-elle évaluable ?", *Ibid*

¹²⁵ Entretien avec une personne en charge de la concertation des habitants

Toutefois, l'hybridation a pu faire l'objet de certaines réticences notamment de la part de l'administration sociale :

« [sur les difficultés relativement à l'appropriation, pendant le processus de concertation] *La CAF c'était le plus difficile. Ce qui m'a étonnée. Parce qu'ils sont frileux (...). Les modèles sont là pour évoluer. Au contraire du ministère de la culture, qui a compris qu'il fallait inclure la question sociale* »¹²⁶

Ainsi ces éléments nous donnent à voir un prisme de compréhension particulier, qui pose comme acquise la pertinence de la conjugaison de la culture à la question sociale.

Des conséquences sur les représentations des habitant-es relatives à l'Atelier

Si nous verrons dans les deux prochains points plus concrètement les pratiques socio-culturelles des habitants (appropriation culturelle et importance de la Maison de quartier dans les usages de l'Atelier), nous pouvons déjà montrer que, comme conséquence probable de cette explication préalable, l'aspect social de l'Atelier n'est pas compris comme tel, mais est mélangé avec sa dimension culturelle, aux dépens de la réelle compréhension de sa fonction sociale.

L'exemple d'une mère âgée d'une cinquantaine d'années, interrogée sur la place du Mas un après-midi de février 2023, à l'occasion de l'administration de questionnaires, est une illustration de ce que nous évoquons ici. Mère d'enfants, sans emploi, cette habitante du quartier du Mas du Taureau connaissait très bien l'Atelier en tant que médiathèque, même si elle n'y était jamais allée. En revanche, elle ne connaissait pas du tout le centre social et les services sociaux qui étaient proposés dans l'Atelier. Pourtant cette dernière affirmait que ce serait pour elle une opportunité significative de proximité de service social : elle répétait que faire tous les trajets jusqu'au centre social du Grand Vire lui coûtait beaucoup et que l'Atelier lui permettrait une proximité salvatrice. L'Atelier est davantage pour elle une bibliothèque qui ne l'intéresse pas, qu'un service pluriel et social¹²⁷.

De plus, il est à noter le rôle de la concertation citoyenne qui a largement contribué à la conception de la Médiathèque-Maison de quartier. C'est en effet dans cette concertation qu'il est ressorti des éléments tels que « la beauté » exigée de l'Atelier (que nous associons à sa présentation symbolique). Aussi, la structure esthétique de l'équipement que l'on pourrait associer à cette structure symbolique évoquée, n'émane pas des acteur·ices politiques, mais

¹²⁶ Entretien du 02/02/2023

¹²⁷ Extrait d'une note d'observation lors de la conduite des questionnaires habitant-es au Mas du Taureau, février 2023

bien des habitant·es concerté·es. Le questionnement devrait alors se porter sur les modalités de l'éventuelle instrumentalisation politique de la concertation, sur le rôle non-jacobin de l'Etat, comme précisé antérieurement (I-B), et plutôt d'une approche communautaire de la politique de la ville qui cherche davantage à faire émerger le potentiel des habitant·es des quartiers populaires de la ville.

En somme, l'Atelier est ancré dans un discours et une présentation symbolique qui contribuent, de façon *a priori* et simplement probable et hypothétique, à concentrer sa compréhension d'après des critères « urbains » d'une part, et culturels d'autre part, entraînant du même coup la subordination de sa vocation sociale à ses vocations culturelle et d'aménagement de « cadre de vie ». Phénomène que nous relions à l'idée de « spatialisation de la question sociale », mais pas seulement, puisque la dimension culturelle est fondamentale dans la construction de la politique en question. Si ces hypothèses nous permettent de comprendre *a priori* le phénomène, nous montrerons désormais ce qu'il en est concrètement, concernant l'usage culturel de l'Atelier d'une part, et l'usage (et non usage) de sa dimension sociale.

B. L'appropriation du tiers-lieu en question

Nous avons donc présenté les ambitions de l'Atelier, et notamment ce pari d'ancrage dans le territoire qu'il s'est fixé. En ce qui concerne son lien avec les habitant.e·es et les usager.e·ères, l'Atelier a un double objectif : fidéliser les habitué.e·es, et attirer des publics traditionnellement peu réceptifs. Pour ce faire, l'agencement des dispositifs d'accueil ne sont pas laissés au hasard et démontrent d'une vision spécifique de l'accès aux droits. Ainsi, une plaquette de communication du conseil municipal nous apprend le lien entre ce qui est fait spécifiquement à l'Atelier et les politiques culturelles plus globales de la municipalité :

« La Ville avec le volet médiathèque visant la conservation du patrimoine écrit, le développement de la lecture publique, l'accès à la connaissance pour tous les âges de la vie. La Médiathèque s'adresse en priorité à tous les publics habitants de la ville, en proposant des services et collections pour tous les âges de la vie. Ses collections enrichies sont mutualisées avec toutes les bibliothèques de quartier qui conservent leurs missions de proximité (consultation sur place, prêt, animations, accueils de scolaires et de groupes...). Ainsi, quel que soit le lieu de son domicile, tout habitant ou collectivité peut à moins de 15mn, accéder à une bibliothèque de proximité, consulter des documents sur place, rendre ou emprunter des documents grâce au "click and collect" tout en bénéficiant d'animations. »¹²⁸

Il semble donc qu'il y ait à l'œuvre une certaine vision de la culture, englobant l'intégralité du système de réseau de la lecture publique à Vaulx-en-Velin, avec, au centre, l'Atelier Léonard de Vinci. Afin d'étayer ce propos, il s'agit ici de présenter ce qu'implique cette « réinvention » de la bibliothèque :

Le concept, d'abord de "tiers-lieu", s'attache à une notion établie au début des années 1980 par Ray Oldenburg¹²⁹, professeur de sociologie urbaine. Ce troisième lieu, qui se distingue du premier (le foyer) et du deuxième (le travail) et s'entend comme complémentaire, est un espace où les individus peuvent se rencontrer de façon informelle, et propice à la créativité individuelle ou collective.

L'aménagement spécifique des médiathèques "tiers-lieu", notamment avec l'inclusion des cafés en leur sein, comme c'est le cas de l'Atelier Léonard de Vinci, participent à ce sentiment de « second-chez soi ». On peut aussi donner l'exemple des espaces communs de mise à dispositions d'outils numériques et jusqu'aux façons de se tenir dans l'espace grâce aux fauteuils qui mettent les usager.e·es dans des postures assises habituellement réservées à la sphère domestique. En théorie donc, l'usager.e·ère investit le lieu à sa manière et se l'approprie

¹²⁸ « Le Projet scientifique, culturel, éducatif et social », Communication, Conseil municipal de Vaulx-en-Velin, Juin 2021

¹²⁹ Oldenburg R., *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, 1989, New York: Paragon House, 338 p.

ainsi. Dans les faits, cet agencement des espaces semble prendre en compte la diversité des pratiques : le lieu est ainsi divisé entre espaces de travail informel, zones silencieuses, salles dédiées aux réunions et espaces intermédiaires où les usagers peuvent lire, s’asseoir ou discuter, permettant ainsi la cohabitation de comportements à l’intérieur même du tiers-lieu. Ainsi, le tiers-lieu joue le rôle de “facilitateur social”¹³⁰ dans un espace agréable, confortable et vivant où les individus qualifiés « d’habitues » ou de « séjourners »¹³¹ se retrouvent sur un pied d’égalité. Selon Oldenburg, l’un des bienfaits des tiers-lieux est politique, puisque ces endroits encourageant l’épanouissement de l’esprit démocratique en offrant un cadre propice à la confrontation d’idées, nourrissant l’opinion locale et collective, et leur permettant de s’engager dans leur communauté ce qui renforcerait le sentiment de cohésion. De cette façon, « *ils opèrent comme des avant-postes du domaine public et garantissent une forme d’environnement sécurisé et protégé* »¹³². Appliqué à la médiathèque, l’historien britannique des bibliothèques Alistair Black explique que :

*« Aux côtés d’autres établissements de la vie de tous les jours, où l’on peut traîner et se détendre, à l’instar des cafés, librairies, tavernes, lunch clubs et centres communautaires, elles [les bibliothèques] ont historiquement témoigné des qualités essentielles propres au “troisième lieu” : elles représentent des endroits neutres, gommant les clivages sociaux, plutôt sans prétention, communautaires ; elles constituent des territoires familiers, confortables, accessibles, qui favorisent l’interaction, la conversation (dans certaines limites) et une ambiance enjouée ; elles sont fréquentées par des “habitues” et font fonction de second chez-soi, soulageant les individus du train-train quotidien, procurant réconfort et distraction. »*¹³³

Ces constats peuvent être relativisés dans le cas de l’Atelier Léonard de Vinci dans le sens où, à première vue, la conversation et l’échange oral ne constituent pas son activité principale. Pourtant, le climat de collectivité et l’organisation volontaire d’échanges, sous la forme d’ateliers, ou de rencontres informelles au sein de la Médiathèque-Maison de Quartier prouvent la volonté d’encourager les opportunités de rencontre. Ainsi, si de prime abord, l’Atelier ne constitue peut-être pas un lieu à proprement parler de débats démocratiques, il permet l’assimilation des bases de la participation à la vie publique.

« (...) ce qu’on observe c’est l’émergence dans les bibliothèques d’une nouvelle posture, qu’elles pouvaient être des lieux pour les « séjourners », et que les gens

¹³⁰ Servet Mathilde, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d’établissements culturels », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63.

¹³¹ Terme utilisé tel que le font une personne anciennement en charge de l’élaboration de la MMQ et une personne responsable d’un autre tiers-lieu

¹³² Servet Mathilde, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d’établissements culturels », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63.

¹³³ Black Alistair, « Socially controlled space or public sphere ‘third place’ ? Adult reading rooms in early British public libraries » in : Marian Koren (dir.), *Working for Five Star Libraries. International Perspectives on a Century of Public Library Advocacy and Development*, Vereiniging openbare bibliotheken/Biblio, 2008, p. 27-41

viennent aussi à la bibliothèque comme un lieu social. Cette tendance aussi qu'on observe d'avoir des nouveaux lieux d'échange. »¹³⁴

Malgré tout, le lieu permet-il l'échange entre des visions du savoir protéiformes ? C'est-à-dire, donne-t-il accès à une culture moins institutionnellement légitime ? Jusqu'à présent, les médiathèques restaient en partie le fait d'une frange de la population dotée d'une « bonne volonté culturelle »¹³⁵, désireuse d'acquérir une culture légitime (comprise comme nourrie de livres de références et valeurs culturelles socialement valorisées). Pourtant la construction récente et nationale de médiathèques municipales, maillant le territoire, offre gratuitement une base documentaire élargie en termes de type de supports (inclusion de mangas, de DVD par exemple comme c'est le cas à la Médiathèque-Maison de Quartier) et donc de niveaux de légitimité culturelle. Cela au service d'un public plus varié¹³⁶. Dans le cas de Vaulx-en-Velin, cette volonté de proposer une vision plus inclusive de la culture a été vue comme nécessaire par les acteurs institutionnels, étant donné les caractéristiques du territoire.

« Vaulx-en-Velin a été en situation d'innover dans le sens où les enjeux sont très forts. Il n'y a pas le choix de faire autrement si vous voulez répondre à ce public qui est en situation de très grande fragilité, un moment donné, le format classique de bibliothèque, il n'y a peu de fréquentation. (...). Si vous innovez, sur les droits culturels, la richesse d'une bibliothèque n'est pas que les livres, mais la culture d'un territoire avec 45 nationalités représentés, les savoirs faire qui font partie de la culture. En fait si vous avez une vision plus large de la culture et que vous montrez aux habitants que vous avez cette acception-là, très vite la connexion se fait et les personnes peuvent se projeter dans ce lieu, et y trouver des ressources qui conviennent à leur besoins importants »¹³⁷

En réaction à ce constat, l'Atelier "troisième-lieu" paraît rompre avec une vision élitiste de la culture puisqu'il se refuse à être un endroit de prescription du savoir, non plus de hiérarchisation des formes culturelles entre légitimes et non légitimes, élitistes et populaires... On observe alors, dans la partie médiathèque de l'Atelier Léonard de Vinci, le voisinage sur les étagères et présentoirs de contenus et de supports issus de formes culturelles à disposition des usagers ne suivant aucune hiérarchisation entre légitime et non-légitime. À l'aune de ces remarques, peut-on considérer que cela est suffisant pour que des publics non habitués s'approprient les lieux ? Il s'agit de dire d'abord que cela (l'inclusion des habitant·es et usager·ères dans l'élaboration de l'Atelier) a été un objectif et une volonté forte, même si

¹³⁴ Entretien avec une personne en charge de la concertation des habitant·es, 02/02/2023.

¹³⁵ Bourdieu P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, 1979, Paris, Les Éditions de Minuit

¹³⁶ Rabot Cécile, « Les médiathèques pour tous ? », *Informations Sociales*, 2015, no 190, p. 106 à 114

¹³⁷ *Ibid.*

limité, pour les acteurs institutionnels, à travers, entre autres, des moments de concertation des habitant·es y compris sur l'agencement architectural.

« L'idée était que par rapport à l'aspect participatif, comment on pouvait nourrir un lieu culturel par la participation des habitants et vice et versa. Comment les habitants pouvaient -ils exprimer leurs besoins, leurs projets, avoir un lieu où ils pouvaient à la fois avoir des projets individuels et collectifs. »¹³⁸

Cependant, il est possible de proposer plusieurs limites au sujet de l'ouverture aux publics dit « empêchés ». D'une part, il ne suffit pas qu'une offre soit présente à proximité, gratuite et physiquement accessible pour qu'elle soit utilisée. La méconnaissance des règles de fonctionnement, des normes, reste un obstacle à l'usage pour celles et ceux qui n'en maîtrisent pas les codes. Ainsi, lors de nos observations, nous avons remarqué la mise en place par le personnel de l'Atelier d'une façon spécifique d'accueillir les visiteurs, relativement informelle et chaleureuse, s'ouvrant donc à une part considérable du public non initié. Le choix de conserver les guichets paraît complètement justifié, comme l'explique la responsable d'un autre lieu hybridant le social et le culturel. Selon elle, il est essentiel de conserver en permanence des agent·es d'accueil en plus des bornes de libre-service, agissant comme bibliothécaires-médiateurs. Cela permet de limiter les obstacles que représente la maîtrise des outils pour les publics « empêchés ». D'autre part l'agencement des lieux, ne nécessite pas de connaître le système complexe et savant de classification de la documentation. Il est clair, que dans le cas de l'Atelier, les contraintes à l'usage ont été, autant que possible, limitées. Les objectifs sont donc clairs : il s'agit avant tout d'amener l'usager·ère à la culture par des voies variées, attrayantes et novatrices, de lui présenter une expérience qui fait sens pour lui ou elle, à un niveau émotionnel et intellectuel.

Plus largement, l'Atelier Léonard de Vinci est significatif d'une conception particulière de l'accès aux droits dans un territoire aux enjeux forts. Ainsi, non seulement, le centre de gravité de l'offre culturelle se tourne vers lui, mais il semble être un pas, à l'échelle de ce territoire, dans le sens d'une conception des politiques culturelles urbaines plus tournées vers l'habitant·e, malgré les limites structurelles et conjoncturelles dont nous avons fait l'exposition précédemment. Il semble essentiel de relever sa place dans le projet territorial plus général, notamment l'intégration dans un réseau de lecture publique, vu comme l'un des rouages essentiels de cette politique. Ainsi, par rapport à ses ambitions, cette médiathèque-maison de quartier aurait tout à gagner à inclure davantage et de manière plus systématique les usager·ères dans la prise de décision et l'amélioration de ses services. De ce fait, en ce qui concerne le lien avec le public, la médiathèque moderne, nourrie de ceux qui la visitent, financée par la collectivité et destinée au plus grand nombre, constitue une institution permettant la diffusion et l'accession à la culture et au savoir, y compris à des publics « empêchés ». Dans ce sens-là,

¹³⁸ *Ibid.*

s'il est ardu de prouver que l'Atelier a pleinement répondu à un besoin d'appropriation des institutions culturelles par les habitants, l'objectif demeure clair :

“L'intervention de l'Etat dans les politiques éducatives et culturelles locales est intimement liée au postulat que l'accès de tous à la culture et aux savoirs participe aux fondements même des valeurs républicaines.”¹³⁹

C. La subordination de la maison de quartier à la médiathèque dans la pratique des habitant·es

Comme il est expliqué dans l'introduction de cette quatrième partie, un des constats principaux que nous avons tirés de questionnaires que nous avons proposé à plus d'une centaine d'habitant·es de Vaulx-en-Velin et en particulier du Mas du Taureau (à différents endroits et à différents moments : sur le marché le mercredi matin, autour de la place du Mas du Taureau le matin et l'après-midi, autour de la Mairie, etc), est que lorsqu'ils et elles connaissent l'Atelier, ils et elles ne le connaissent pas toujours sous le nom d' "Atelier Léonard de Vinci". Ceux et celles qui ne connaissent pas le nom "Atelier" connaissent cependant souvent le nom "la médiathèque". D'autre part, la majorité des habitant·es qui sont déjà allé·es à l'Atelier ne savent pas qu'il y a un centre social dedans. Une majorité encore plus importante des personnes n'étant jamais allé à l'Atelier ne savent pas qu'il y a un centre social dedans, (il faut nuancer par le fait qu'une partie de ces dernier.es qui ne connaissent pas l'Atelier du tout). Nous avons également proposé des questionnaires à des usager·ères de l'Atelier au sein même de l'équipement, et l'une des questions portait sur leur connaissance ou non de la présence d'un centre social à l'intérieur de l'Atelier. Sur 62 questionnaires, 25 usager·ères savaient qu'il y a un centre social et 34 ne le savaient pas, ainsi que quelques questionnaires sans réponse¹⁴⁰.

Nous avons donc été amené·es à analyser ce qui, dans nos matériaux (observations, entretiens et questionnaires) nous fournit des pistes sur les raisons pour lesquelles beaucoup d'habitant·es ne connaissent pas l'existence du centre social de l'Atelier. Bien entendu, nous avons déjà évoqué le fait qu'un manque de moyens empêche le pôle social de se développer davantage, et que seul·es quelques habitant·es de Vaulx-en-Velin ont pour l'instant pu participer à ses activités, et que ceux-ci et celles-ci sont principalement des parents et des enfants, étant donné qu'il n'y a pas pour l'instant de référent·e jeunesse. Bien entendu, cela est

¹³⁹ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de Vaulx-en-Velin, Séance du 20/05/2021, Rapport de Madame Lakehal

¹⁴⁰ cf. Annexe, Figure 1

évidemment également dû au fait que le centre social est encore récent, et déploie progressivement son action. Le pôle social, notamment le pôle enfance-famille, fait beaucoup d’“aller vers” pour faire connaître les activités du centre social naissant aux familles et aux autres organismes et associations présentes sur le territoire et qui utilisent parfois les locaux de l’Atelier¹⁴¹. Mais nous sommes d’avis que la jeunesse du centre social (le fait qu’il soit récent) ne peut expliquer entièrement le fait que si peu de personnes ne connaissent son existence. Nos recherches nous ont toutefois mis sur la piste d’autres raisons qui expliquent la méconnaissance qu’ont les habitant·es des activités sociales de l’Atelier. En particulier, nous nous sommes penché·es sur la cohabitation au sein d’un même bâtiment des deux fonctions de l’Atelier, médiathèque et centre social : l’hybridation. Il nous semble que l’Atelier soit aménagé avant tout comme une médiathèque.

Parmi tous nos matériaux, c’est en particulier un entretien que nous avons pu mener avec une animatrice d’un autre centre social de Vaulx-en-Velin qui nous a permis de mieux comprendre ce qui caractérise un centre social. Nous avons tout d’abord appris auprès d’elle que tous les centres sociaux ont le même agrément avec la CAF : “Animation de la vie sociale”. Cet agrément avait déjà fait partie de nos interrogations tout au long de notre travail, et nous avons régulièrement demandé dans nos entretiens ce que cet agrément impliquait en termes d’activités/de services et en termes de postes. Le fait que tous les centres sociaux aient le même type de contrat avec l’État nous permet donc de comprendre le centre social de l’Atelier à la lumière de l’activité des autres centres sociaux.

Au-delà de l’offre d’activités et de la liste des professionnel·les que l’on trouve en général dans un centre social, l’animatrice que nous avons rencontrée nous a expliqué qu’un centre social est entre autres un lieu où l’on peut passer spontanément, s’arrêter, prendre un café et discuter avec les animateurs et animatrices présent·es, en vue de participer à une activité du centre social¹⁴². Or, selon nos observations, l’accueil de l’Atelier nous semble (et semble également à l’animatrice que nous avons rencontré dans cet autre centre social) être avant tout un accueil de médiathèque. Ce n’est pas un accueil en format “bar” où l’on peut s’asseoir pour discuter longuement, prendre un café, à tout moment de la journée. Cela ne signifie pas que les usager·ères de l’Atelier ne sont pas accueilli·es chaleureusement, ou que les usager·ères n’établissent pas des bons rapports de confiance avec les personnes qui sont régulièrement derrière l’accueil, comme expliqué dans la sous-partie précédente. C’est plutôt la structure de l’accueil, et la fonction qu’a en plus cet accueil, c’est-à-dire être un accueil de médiathèque, qui font que ce n’est pas un accueil qui peut être pleinement dédié entre autres à la discussion,

¹⁴¹ Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice du pôle social de l’Atelier

¹⁴² Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice d’un autre centre social à Vaulx-en-Velin

au fait de prendre un café. Ainsi ce n'est pas vraiment un accueil de centre social. Parfois, le lundi après-midi, lorsque la médiathèque est fermée, le "café social" reste ouvert et un accueil informel y est proposé, mais ce n'est pas généralisé sur toutes les plages d'ouverture, qui sont d'ailleurs vues comme insuffisantes par un membre du pôle social avec qui nous avons pu nous entretenir. En effet, ceci est un autre point où une activité classique de centre social entre en conflit avec le format de la médiathèque. Les horaires restreints, qui sont moins problématiques pour l'activité de la médiathèque, sont un élément supplémentaire qui empêche le centre social d'offrir un accueil continu la journée (sauf le lundi après-midi donc), et sont un autre point où le centre social est contraint par le cadre d'une médiathèque. Ceci est par ailleurs appuyé par ce que nous avons appris lors de notre entretien avec un membre du centre social. Celle-ci est une éducatrice spécialisée, elle est formée à l'animation, et a déjà travaillé dans des centres sociaux. Par son expérience professionnelle, elle possède une "culture de l'animation"¹⁴³, ce que nous confirme par ailleurs une animatrice qui la connaît et que nous avons rencontrée dans un autre centre social à Vaulx-en-Velin. Or, cette employée du centre social de l'Atelier se dit étonnée, et pas habituée, à ce que son bureau soit situé à l'étage et non au rez-de-chaussée, au niveau de l'accueil. Elle nous dit se sentir coupée du public, alors qu'elle perçoit une demande des usager·ères pour une présence au rez-de-chaussée. Cela est en contraste avec ce que sont habituellement les centres sociaux, c'est-à-dire des lieux où l'accueil est fait par les animateur·ices. Lors de notre visite de cet autre centre social de Vaulx-en-Velin, nous avons été accueillis par un animateur qui n'était pas au courant de notre venue mais qui est venu spécialement vers nous pour nous saluer, savoir ce que nous cherchions, etc. Lorsque l'on rentre dans l'Atelier, il est généralement possible d'avancer directement vers l'une des salles sans que l'accueil soit un arrêt évident ou obligatoire pour se présenter, discuter et rencontrer les animateurs et animatrices. Et c'est ce qui nous fait dire que l'accueil de l'Atelier est avant tout un accueil de médiathèque. Il n'est pas possible de s'asseoir autour de l'accueil comme autour d'un bar pour discuter longuement avec un animateur ou une animatrice. Cela serait de toute manière rendu compliqué par l'important volume d'usager·ères qui passent par l'accueil et qui peuvent avoir besoin de celui-ci pour un renseignement, faire une carte, emprunter un livre, etc. La membre du pôle social avec qui nous avons pu nous entretenir nous a également dit que dans les centres sociaux où elle travaillait auparavant, elle avait son bureau au rez-de-chaussée et pouvait entendre arriver et parler les familles, et ainsi pouvait aller spontanément les accueillir, leur parler. Aujourd'hui à l'Atelier, elle le fait tout de même de temps en temps, et elle envisage de passer davantage de temps en bas cet été, lorsqu'elle aura moins de réunions entre autres¹⁴⁴. En effet, c'est également la charge de travail importante qui fait que les membres du pôle social ne peuvent pas être présent·es et disponibles au rez-de-chaussée autant que le voudraient les usager·ères. Il y a certes des médiateur·ices qui font partie du centre social

¹⁴³ Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice d'un autre centre social à Vaulx-en-Velin

¹⁴⁴ Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice du pôle social de l'Atelier

et qui sont au rez-de-chaussée au contact des usager·ères, mais d'après le membre du pôle social avec laquelle nous nous sommes entretenu·es, leur rôle est davantage de veiller au calme, de prévenir les éventuels débordements, de vérifier que tout se passe bien et d'être à l'écoute des usager·ères en cas de problème. Néanmoins, d'après notre interlocutrice, leur rôle pourrait évoluer à l'avenir pour faire davantage d'«aller-vers», et davantage d'animation¹⁴⁵. D'après elle, c'est l'arrivée de la nouvelle directrice adjointe au social, en novembre 2022, qui pourrait permettre de mettre cela en place.

En général, dans les espaces en libre accès de l'Atelier, rien n'évoque explicitement le fait qu'on se trouve également dans un centre social. Nos discussions avec le personnel de l'Atelier nous indiquent que l'aspect indifférencié (médiathèque-centre social) est quelque chose de volontaire. Depuis la consultation, l'ambition semble être de décloisonner le culturel et le social. Par exemple, une personne qui était chargée de la consultation en amont de la construction de l'Atelier nous dit que la séparation du culturel et du social est quelque chose d'excluant, qui sépare les publics¹⁴⁶. Et les espaces sont effectivement indifférenciés. Il y a certes plusieurs salles dédiées à des usages davantage associés à l'activité de centre social (la salle de danse ou le FabLab par exemple), mais celles-ci ne sont pas en libre accès. Et le reste des espaces, en libre accès donc, sont avant tout des espaces de médiathèque : salle de revues, salles d'ordinateurs, salles de travail, salles de lecture. Ainsi, malgré la volonté d'avoir des espaces hybrides et indifférenciés, l'Atelier a un aspect de médiathèque par défaut. Et cela explique sans doute en partie pourquoi il est considéré, même par les personnes qui s'y rendent, par défaut comme une médiathèque. D'autre part, le centre social de l'Atelier semble, à ce stade, disponible uniquement à travers ses activités organisées sur des horaires précis, et n'est pas disponible à tout moment sous la forme d'espaces où l'on pourrait trouver des animateur·ices pour discuter ou prendre un café. Cela est reconnu par un membre du pôle social qui nous dit que l'absence d'un accueil ouvert toute la journée rend le centre social un peu invisible, alors que dans les autres centres sociaux de Vaulx-en-Velin (avec lesquels elle est en contact, au rythme d'une réunion tous les 2 ou 3 mois), cet accueil continu existe¹⁴⁷.

Cette indifférenciation des espaces a d'autres conséquences : l'ambiance est celle d'une médiathèque. L'indifférenciation des espaces implique qu'en principe, l'ambiance d'un centre social doit cohabiter avec l'ambiance de la médiathèque. Or cela n'est pas possible, car une médiathèque impose un minimum de silence. Ainsi le centre social ne peut exister que sur des temps où l'Atelier est fermé au public général, ou alors n'exister que par des activités sur des horaires précis, dans des salles séparées : c'est le cas actuellement. Le silence d'une médiathèque ne peut cohabiter avec le bruit qu'implique un accueil de centre social. Un membre du centre social de l'Atelier nous explique que pour certain·es des bibliothécaires c'est

¹⁴⁵ Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice du pôle social de l'Atelier

¹⁴⁶ Entretien du 02/02/2023 avec une personne en charge de la concertation citoyenne

¹⁴⁷ Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice du pôle social de l'Atelier

un peu difficile de s'habituer au bruit que peuvent causer les activités du centre social¹⁴⁸. L'animatrice que nous avons rencontré dans un autre centre social nous expliquait qu'elle trouvait que l'aspect calme de l'Atelier était en décalage avec la vie de quartier¹⁴⁹. D'autre part, d'après elle, les usager.es se sentent surveillé.es. En effet, nous avons également observé la présence de personnels dans l'accueil dont le travail semble s'apparenter à un travail de vigile, bien que ce n'est peut-être pas leur poste à l'Atelier (la présence de vigiles ne nous a pas été confirmée par la direction de l'Atelier). D'après le membre du pôle social que nous avons pu rencontrer, les familles demandent pourtant à ce que l'Atelier soit un lieu convivial¹⁵⁰. Ainsi, la cohabitation avec la médiathèque rend difficile le fait de répondre à cette demande en dehors des activités organisées par le centre social sur des créneaux spécifiques et dans des salles spécifiques.

Néanmoins cette absence de frontière franche entre le pôle culturel et le pôle social de l'Atelier est reconnue par le personnel de l'Atelier. Elle est, d'un côté, revendiquée : en effet la position de la direction du pôle social est que le social et le culturel doivent se fondre à l'intérieur de l'Atelier, et qu'un.e usager.e ne doit pas avoir à identifier son besoin comme culturel ou bien social en venant à l'Atelier. Il faut qu'une grande partie de ce qui est proposé à l'Atelier confonde le culturel et le social¹⁵¹. Mais cette indifférenciation des deux fonctions est également reconnue par un autre membre du pôle social comme une limite au déploiement du centre social et au fait que les usager.ères le connaissent : elle nous dit qu'on ne voit pas qu'il y a un centre social. L'enjeu est pour elle d'informer les usager.ères de l'existence du centre social. Elle nous dit toutefois que la présence de tout le catalogue de la médiathèque est une richesse pour toutes les activités d'animation qu'elle organise, et qu'elle peut monter de nombreux projets en collaboration avec les bibliothécaires¹⁵². Mais là encore, le centre social n'existe que lors d'activités organisées sur des créneaux précis.

Pourtant, l'animatrice du centre social de l'Atelier à qui nous avons pu parler nous confirme qu'elle considère l'aspect hybride du lieu comme une opportunité. Elle explique cela par le fait que les familles qu'elle rencontre sont particulièrement enthousiastes vis-à-vis du potentiel qu'a l'Atelier de transformer l'image du quartier, d'un point de vue visuel, mais également du point de vue des activités disponibles¹⁵³. Lorsque nous leur avons demandé leur avis sur l'hybridation de cet équipement en particulier ou bien même l'hybridation du social et

¹⁴⁸ Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice du pôle social de l'Atelier

¹⁴⁹ Entretien du 06/02/2023 avec une animatrice d'un autre centre social à Vaulx-en-Velin

¹⁵⁰ Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice du pôle social de l'Atelier

¹⁵¹ Entretien du 19/01/2023 avec une directrice l'Atelier

¹⁵² Entretien du 15/02/2023 avec une animatrice du pôle social de l'Atelier

¹⁵³ *ibid.*

du culturel en général, les habitant·es du Mas du Taureau et de Vaulx-en-Velin étaient plutôt enthousiastes. En effet, lorsque nous avons proposé un questionnaire à des habitant·es du Mas du Taureau et de Vaulx-en-Velin, nous leur avons demandé ce qu'ils et elles pensent du fait d'avoir dans un même équipement un centre social et une médiathèque. Malgré le fait qu'une grande partie des sondé·es n'avait pas d'avis sur la question, une grande partie était plutôt favorable à un tel fonctionnement hybride.¹⁵⁴ Néanmoins en ce qui concerne les habitant·es qui se prononçaient comme favorables, ils ou elles le justifiaient par l'aspect pratique de pouvoir par exemple laisser des enfants à la médiathèque pendant que l'on va au centre social pour une activité ou une démarche. Leurs justifications tendent généralement à démontrer une vision de l'hybridation où les deux lieux cohabitent, mais ne se mélangent pas.

Pour conclure, l'hybridation d'une médiathèque et d'un centre social apparaît à certains personnels de l'Atelier et à de nombreux habitant·es et usager·ères comme une bonne opportunité. Pourtant, il apparaît tout d'abord que tous·tes n'ont pas la même définition de l'hybridation. Et d'autre part, il semble que les conséquences de l'hybridation n'ont pas été réfléchies en amont lors de la conception du projet, notamment dans l'étude du cabinet de conseil qui a appuyé cette conception. Nos observations et entretiens nous mènent à conclure que dans le fonctionnement de l'Atelier, le centre social est bloqué, pour développer certains des éléments de l'identité classique d'un centre social (en particulier l'accueil), par un équipement qui est conçu (architecturalement notamment) avant tout comme une médiathèque. En effet, les espaces intérieurs et les horaires, sont ceux d'une médiathèque, et en faisant fonctionner le centre social dans ce cadre contraignant, il perd une partie des attributs habituels d'un centre social. L'accueil de l'Atelier est un bon exemple de cela. Il nous semble qu'un accueil de médiathèque, avec des activités administratives et un passage important, n'est pas compatible avec un accueil de centre social qui est un lieu de discussion, de pause, où l'on peut se présenter spontanément et être accueilli par un·e animateur·ice. Et dans le cas de l'Atelier, l'aménagement de l'accueil fait que c'est avant tout un accueil de médiathèque. Nous souhaitons toutefois rappeler que le centre social de l'Atelier est tout de même actif en ce qui concerne les activités organisées, et comprend en son sein des animateurs et animatrices qui ont une vraie culture de l'animation. D'autre part, il existe tout de même quelques activités du centre social qui sont réellement hybridées avec la médiathèque, par exemple des ateliers cuisine avec les bibliothécaires.

¹⁵⁴ cf. Annexe, Figure 2

CONCLUSION

En ayant identifié spécifiquement l'hybridité de la Médiathèque-Maison comme moyen d'accès aux droits culturels et aux droits sociaux, nous y avons également centré les enjeux. Pour éclairer ces derniers, nous avons identifié des premières contraintes, structurelles et conjoncturelles.

Le premier élément structurel identifié correspond à la plage horaire proposée par la Médiathèque-Maison de quartier, source de contrainte sans être un handicap fondamental. Le second élément correspond à l'indéfinition provisoire de l'aspect social : nous avons choisi de l'expliquer par le fait que l'Atelier est toujours à un stade de décollage opérationnel concernant son volet social. Les démarches de « l'aller-vers » sont bien prévues mais pour l'année 2023. Néanmoins, nos entretiens nous ont permis d'identifier un manque de moyens financiers alloués aux objectifs sociaux de la Médiathèque-Maison de quartier et aux demandes des familles. En particulier, le manquement pèse sur la proposition d'aide aux devoirs, mais cela peut être généralisé sur l'ensemble du pôle social de l'équipement. Si ces manquements sont expliqués en partie par la structure de la conception de l'équipement et du budget alloué, il y a également des éléments d'explications conjoncturelles : l'énergie et les taux d'intérêts. Premièrement, il s'agit de la place prépondérante des coûts liés aux bâtiments qui représentent la majeure partie des consommations énergétiques des dépenses de la ville. Ces explications conjoncturelles, en particulier, nous ont mené à pointer du doigt la Médiathèque-Maison de quartier comme prenant le pas sur les autres offres culturelles de la ville. En particulier, la tension sur le prix de l'énergie a entraîné une baisse de 10 à 15% du budget des autres équipements culturels, là où c'est l'inverse qu'il s'est produit pour la Médiathèque-Maison de quartier.

Concernant le déséquilibre structurel des équipements culturels de la ville, nous avons montré en quoi la volonté métropolitaine de l'Atelier Léonard de Vinci pouvait être, dans une certaine mesure, préjudiciable à l'activité des autres équipements. Mais n'ayant pu observer sur le long terme la fréquentation des publics, notre analyse est d'abord probabiliste et nous proposons une évaluation à plus long terme de la baisse de la fréquentation des équipements culturels de la ville.

Un élément d'explication notable de ces contraintes concerne l'aspect fondamentalement politique de la coopération à l'œuvre dans la mise en place de la Médiathèque-Maison de quartier, accentuant ainsi toutes les tensions à l'œuvre dans la position nodale de l'équipement (politique culturelle, action politique territoriale, action sociale). Cette aspect politique a conduit à une certaine relation verticale entre la Médiathèque-Maison de

quartier et les autres équipements. Nous avons enfin noté un manque de coordination de l'offre culturelle à un niveau de pilotage global.

Enfin, à la question de savoir ce que l'hybridation permettait en termes d'accès aux droits culturels et sociaux, nous nous sommes tournés sur les pratiques des habitant·es. La réponse que nous donnons à la question de savoir ce que provoque cette hybridation est nuancée. Malgré l'inertie symbolique des discours qui ont accompagné la présentation de la Médiathèque-Maison de quartier et potentiellement biaisé les représentations des acteur·ices et des habitant·es, il semble que la question de l'appropriation culturelle est bien pointée du doigt par l'Atelier et semble être sur une bonne piste, si elle continue dans son approfondissement de la prise en compte de la participation des habitant·es. Le constat est un peu plus négatif en ce qui concerne le volet social du « tiers-lieu » : en effet, le manque de connaissance des habitant·es du centre social et la structure même de l'architecture de l'équipement donnent les signes et l'explication d'un effacement du volet social de l'Atelier au profit de sa dimension culturelle – notons en particulier la difficulté liée à la dimension spatiale, qui change du centre social traditionnel.

Enfin, nous tenons à expliciter une nouvelle fois notre démarche. Nous avons pointé des déséquilibres et dysfonctionnements, sans considérer que l'équipement soit dysfonctionnel dans l'absolu - nous tendons même à penser l'inverse, à l'issue de ces sept mois d'enquête. Ces déséquilibres sont presque inhérents à l'installation d'un équipement avec de telles ambitions, dans cet environnement spécifique à l'histoire longue qu'est le Mas du Taureau. Il s'est agi pour nous de questionner la pertinence des choix opérés, avec la volonté tout de même de garder à l'esprit les contraintes existantes dans toute opérationnalisation d'une politique publique, qui plus est hybride comme celle appliquée au sein de l'Atelier Léonard de Vinci.

PROPOSITIONS

Au vu de ces contraintes identifiées et analysées dans ce rapport, nous souhaitons soumettre quelques propositions.

- Pour compenser le manquement lié à la direction cohérente de la culture au sein de la ville, de construire une Direction générale des affaires culturelles, qui permettrait un bon équilibre des structures ainsi que la conservation de la présence locale de la culture permise par les autres structures mais mise en difficulté par l'aspiration métropolitaine de la Médiathèque-Maison de quartier. Cela n'aurait pas pour but de freiner les potentiels de cet équipement, mais bien d'assurer un équilibre de l'offre culturelle à l'échelle municipale et de permettre la mise en place de projets coordonnés,

touchant potentiellement un plus vaste public et impliquant tous les acteur·ices pertinents.

- Face aux contraintes financières liées aux consommations énergétiques des bâtiments, nous recommandons de recourir à des contrats de performance énergétique pour l'ensemble des bâtiments culturels. Ces contrats, conclus entre le maître d'ouvrage d'un bâtiment et une entreprise de services d'efficacité énergétique, permettent de garantir une diminution des consommations énergétiques d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, vérifiée et mesurée dans la durée, par un investissement dans des opérations de rénovation des performances énergétiques. L'intérêt pour les collectivités est de voir l'investissement porté par un partenaire privé et de partager avec lui les économies réalisées. Cela permet des économies d'énergies et, par conséquent, d'en diminuer les factures. Par ailleurs, les exigences du décret tertiaire s'appliquent aussi aux structures qui sont labellisées, tel que le label basse consommation dont dispose l'Atelier Léonard de Vinci.
- Concernant le centre social de l'Atelier, nous suggérons de repenser l'activité du centre social avec l'aide et l'expérience combinée des animateur·ices sociaux de l'Atelier et des autres centres sociaux et médiateur·ices sociaux de la commune.
- De continuer et d'approfondir l'intégration de la place des usager·ères dans la gestion du bâtiment, en partie pour la question de l'appropriation culturelle, mais également pour pallier les risques liés à l'extension métropolitaine de la Médiathèque-Maison de quartier sur son rôle de proximité.

BIBLIOGRAPHIE

Ahmed Kherraz, Samir Kessili, *Trente ans de politique de la ville, et après ? Manquements d'une politique d'Etat, réponses locales. Exemple de la ville de Roubaix*, Paris, L'Harmattan, 2013

Akandi-Kombé, *Égalité et droit social*, IRJS Éditions, Vol. 2, 2014

Amette Karin, « Quelles formes urbaines et architecturales dans la rénovation urbaine ? Le quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère », 14 septembre 2014, p. 139.

Anne-Marie Bertrand et Annie Le Saux, “Regards sur un demi-siècle : cinquantenaire du Bulletin des bibliothèques de France”, *Bulletin des Bibliothèques de France*, Villeurbanne : Enssib, 2006. – 294 p.

Auclair É., « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », 2006, *Hérodote*, n° 122, p. 212-220.

Aussilloux Vincent, Baïz Adam, *France Stratégie, la note d'analyse, octobre 2020, n°95*

Azam M., Chauvac N., Cloutier L., 2015, « Quand un tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation », 2016, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46-2

Baudier JérémY, « Du Petit Séminaire à Air Bel, une histoire de rénovation urbaine », 6 octobre 2022

Baudouin T., *Ville productive et mobilisation des territoires*, 2006, Paris : L'Harmattan, 224 p.

Besson Raphaël, « Les tiers-lieux culturels. Chroniques d'un échec annoncé », *L'Observatoire*, 2018, n 52, p 17-21

Bidou-Zachariasen Catherine, « Rénovation urbaine et stratégies familiales : une étude de cas », *Sociétés contemporaines*, 1994, vol. 17, no 1, pp. 11 27

Black Alistair, « Socially controlled space or public sphere 'third place' ? Adult reading rooms in early British public libraries » in : Marian Koren (dir.), *Working for Five Star Libraries. International Perspectives on a Century of Public Library Advocacy and Development*, Vereiniging openbare bibliotheken/Biblion, 2008, p. 27-41

Borgetto, M., “Les enjeux actuels de l'accès aux droits”, *Informations sociales*, n°120, 2004, p. 6.

Botea Bianca, Mongeard Laetitia et Serra Lise, « Connaissances par proximité dans la recherche sur la rénovation urbaine », *EspacesTemps.net*, 8 novembre 2019

Bourdieu P., Darbel A. et Schnapper D., *L'Amour de l'art*. Les musées d'art européens et leur public, Paris, 1966, Les Éditions de Minuit.

Bourdieu P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, 1979, Paris, Les Éditions de Minuit

Burret A., *Tiers lieux. Et plus si affinités*, 2015, Limoges : FYP Editions, 176 p.

Collet Alice et Koukoui Olga, « La place des espaces publics dans les programmes de rénovation urbaine », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2018, vol. 67, no 1, pp. 34 35

Daquin Alice, Huet Marine, Lebian Julien et al., « Des conseils citoyens inadaptés à la participation des jeunes ? Retour sur trois expérimentations dans des quartiers populaires de la périphérie lyonnaise », *Participations*, 2019 (N° 24), p. 83-109

Donnat O. et Cogneau D., *Les pratiques culturelles des Français. 1973-1989*, 1990, Paris, La Découverte/La Documentation française.

Donzelot Jacques, *À quoi sert la rénovation urbaine*, 2012, Paris, Presses Universitaires de France

Dubois, V « L'art et l'État au début de la IIIe République, ou les conditions d'impossibilité de la mise en forme d'une politique », 1996, *Genèses*, n° 23, p. 6-29

Dubois, V, *La Politique culturelle : Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, 2012, Paris, Belin

Emmanuel Bellanger & Anaïs Collet & Fabien Desage & Pierre Gilbert, « Rénovation urbaine. L'espace comme remède à la question sociale ? », *Métropolitiques*, 5 avril 201

Epstein Renaud et Kirszbaum Thomas, « Ces quartiers dont on préfère ne plus parler. Les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2020, no 30, pp. 25-60

Epstein Renaud, « Chapitre 1. Les échecs de la politique de la ville », dans : , *La Rénovation urbaine*. sous la direction de Epstein Renaud. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2013, p. 33-66.

Epstein Renaud, « Fragmentation socio-spatiale et fragmentation communale : la politique de la ville dans la métropole parisienne », in *Gouverner la métropole parisienne 2020*, Presses de Sciences Po, 2021, pp. 231 247

Epstein Renaud, « La rénovation urbaine est-elle évaluable ? », in Agnès Deboulet et Christine Lelévrier (dir.), *Rénovations urbaines en Europe*, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 285 289

Epstein Renaud, *La rénovation urbaine: démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, Domaine Gouvernances, 2013

Epstein, Renaud. « Des politiques publiques aux programmes : l'évaluation sauvée par la LOLF ? Les enseignements de la politique de la ville », *Revue française des affaires sociales*, no. 1-2, 2010, pp. 227-250.

Fondu Q, Vermerie M, « Les politiques culturelles : évolution et enjeux actuels », *Informations sociales*, 2015/4 (n° 190), p. 57-63

Fourcaut, Annie. « Les banlieues populaires ont aussi une histoire », *Revue Projet*, vol. 299, no. 4, 2007, pp. 7-15.

Fumaroli M., 1991, *L'État culturel : une religion moderne*, 1991, Paris, Éditions de Fallois.

Gangneux, Béatrice. « Centres sociaux et espaces de vie sociale », *Empan*, vol. 120, no. 4, 2020, pp. 26-35.

Giband David et Siino Corinne, « La rénovation urbaine en France : entre pilotage à distance et fabrique urbaine », *Sociologie et sociétés*, 2013, vol. 45, no 2, pp. 153 176

Greffe X., « Le rôle de la culture dans le développement local », in Saez G. (dir.), *Institutions et vie culturelles*, 2004, Paris, La Documentation française, p. 60-64.

Halpern, Charlotte, Pierre Lascoumes, et Patrick Le Galès. « Introduction / L'instrumentation et ses effets débats et mises en perspective théoriques », Charlotte Halpern éd., *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 15-62.

Hamel, Marie-Pierre. « Politiques d'accès aux droits sociaux : une approche comparée dans trois pays européens », *Informations sociales*, vol. 178, no. 4, 2013, pp. 24-32.

Heyraud Emmanuel, *La politique de la ville: une politique de cohésion sociale et territoriale*, 2e édition (à jour au 19 novembre 2015)., Boulogne-Billancourt, Berger-Levrault, 2016

Kirszbaum Thomas, « Rénovation urbaine, une mixité très peu sociale », *Revue Projet*, 2008, n ° 307, no 6, pp. 30 37

Lacheret Arnaud, *Politique de la ville et rénovation urbaine*, 2017

Lafore Robert, « L'accès aux droits, de quoi parle-t-on ? », *Regards*, 2014/2 (N° 46), p. 21-32

Lagroye, Offerlé (Dir), *Sociologie de l'institution*, 2011, Belin

Langeard C., « Les projets artistiques et culturels de territoire. Sens et enjeux d'un nouvel instrument d'action publique », *Informations sociales*, 2015/4 (n° 190), p. 64-72

Langeard C., Liot F. et Rui S., « Les professionnels du spectacle vivant face à l'évaluation. Des effets de la mesure sur les représentations et les identités », in Alaluf M., Desmarez P. et Stroobants M., *Mesures et démesures du travail*, 2012, éditions de l'Université de Bruxelles, p. 167-176

Lefèbvre R., « La culture enrôlée par le politique et le territorial. Lille 2004, capitale européenne de la culture », in Hameth Ba A. et Zentelin J.-L., *La dimension culturelle du développement. Dynamiques de valorisation et de dévalorisation des territoires urbains*, 2010, Paris, L'Harmattan, p. 109-124.

Leveque Antoine, *Desservir la banlieue : Métropolisation et relégation des quartiers d'habitat social dans l'agglomération lyonnaise (1959-2019)*. 2021, Science politique. Université de Lyon

Liefooghe C., « Tiers-lieux, coworking spaces et FabLabs : nouveaux lieux, nouveaux liens et construction de communautés de connaissance créatives », in C. Liefooghe, D. Mons, D. Paris (dir.), *Lille, métropole créative ? Nouveaux liens, nouveaux lieux, nouveaux territoires*, 2016, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, pp. 183-222.

Löchen Valérie, « Chapitre 7. Villes et territoires », dans : *Comprendre les politiques sociales*. sous la direction de LöCHEN Valérie. Paris, Dunod, « Guides Santé Social », 2021, p. 491-514

Maresca Bruno, Evans Christophe, Gaudet Françoise, *Les bibliothèques municipales après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*, BPI, 2007, p. 121.

Marty Éric, Richaudeau François, Hellemans Jacques *et al.*, « M », entrée "Médiathèque" dans : Robert Estivals éd., *Les Sciences de l'écrit*. Retz, « Les encyclopédies du savoir moderne », 1993, p. 386-399.

Menger P.-M., « L'État-providence et la culture. Socialisation de la création, prosélytisme et relativisme dans la politique culturelle publique », in Chazel F., *Pratiques culturelles et politiques de la culture*, 1987, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, p. 29-52

Meyer-Bisch, Patrice. « Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? », *L'Observatoire*, vol. 33, no. 1, 2008, pp. 9-13.

Milan Pascale-Marie, « Olivier Bertrand, Vaulx-en-Velin, la cité retrouvée », *Lectures*, 2013

Mongear Laetitia, Veschambre Vincent, « Eléments pour une histoire de la déconstruction : évolutions en matière de démolition de l'habitat social » (agglomération lyonnaise : 1978-2013). 2014, Deuxième congrès francophone d'histoire de la construction

Moriset B., « Créer les nouveaux lieux de la ville créative Les espaces de coworking », 2014, 2nd Conference on Geography of Innovation, Université d'Utrecht

Mucchielli, Laurent. « 7. Les émeutes urbaines dans la France contemporaine », dans Xavier Crettiez éd., *Les violences politiques en Europe. Un état des lieux*, La Découverte, 2010, pp. 141-176.

Oldenburg R., *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, 1989, New York: Paragon House, 338 p.

Oldenburg Ray, *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, Marlowe & Co, 1989 (3e édition : 1999)

Ott Manon, « Chapitre 3. Des « zones sensibles » à la rénovation urbaine », in *De cendres et de braises*, Anamosa, Hors collection, 2019, pp. 137 146

Patrick Champagne. "La construction médiatique des "malaises sociaux"", dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 90, décembre 1991. La souffrance. pp. 64-76.

Paugam Serge, Duvoux Nicolas, « Chapitre 4. Les territoires de la solidarité », dans : , *La régulation des pauvres*. sous la direction de PAUGAM Serge, DUVOUX Nicolas. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 75-92.

Politique de la ville dans le Grand Lyon : l'exemple de Vaulx-en-Velin, Centre Ressources prospectives du Grand Lyon. 2009*

Rabot Cécile, « Les médiathèques pour tous ? », *Informations Sociales*, 2015, no 190, p. 106 à 114

Rajab Brahim, « Le Prunier Sauvage, lieu d'éducation artistique populaire ancré sur le quartier », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2019, vol. 69, no 1, pp. 30-31

Ranise Leïla Bouchoucha, « Les effets sociaux de la rénovation urbaine sur les habitants de la Cayolle », 2 juillet 2021, p. 79

Saez G., « Le tournant métropolitain des politiques culturelles », in Saez G. et Saez J.-P., *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes*, 2012, Paris, La Découverte, p. 23-71.

Servet Mathilde, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2010, n° 4, p. 57-63.

Slimani Jeanne, « De la rénovation urbaine au renouvellement urbain : glissement sémantique ou nouvelle approche ? », *Après-demain*, 2015, n° 33

Stébé, Jean-Marc. « Le malaise des banlieues sensibles », Jean-Marc Stébé, éd., *La crise des banlieues. Sociologie des quartiers sensibles*, Presses Universitaires de France, 2007, pp. 39-75.

Tissot Sylvie, Poupeau Franck, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/4 (n° 159), p. 4-9.

Tortensson Magnus, « Public libraries and democracy in Sweden – a historical view » in : Marian Koren (dir.), *Working for Five Star Libraries. International Perspectives on a Century of Public Library Advocacy and Development*, Vereniging openbare bibliotheken/Bibliion, 2008, p. 85-100.

Trentesaux Jacques, « TRIBUNE – Rénovation urbaine : sans participation, échec assuré », 25 mai 2018, consulté le 14 décembre 2022

Urfalino P., *L'Invention de la politique culturelle*, 2004, Paris, Hachette.

Virginie Linhart , « Des Minguettes à Vaulx-en-Velin : les réponses des pouvoirs publics aux violences urbaines », *Cultures & Conflits* [En ligne], 06 | été 1992

ANNEXES

Figure 1 : Bilan des questionnaire habitant·es : connaissance ou non de la maison de quartier

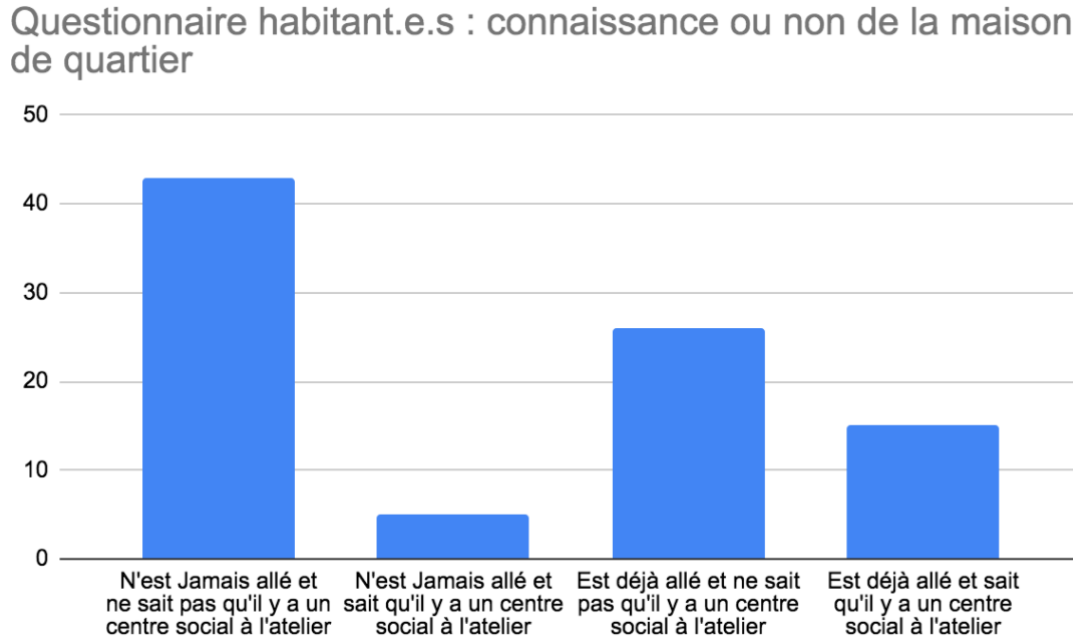


Figure 2 : Bilan des questionnaire habitant·es : Avis sur l'hybridation d'un centre social et d'une médiathèque

